

# Convention Territoriale Globale de Service aux Familles

## Arles Crau Camargues Montagnette



Entre :

**LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

Représentée par **Madame Maley UPRAVAN**, Présidente du Conseil d'Administration,  
Représentée par, **Monsieur Yves FASANARO**, Directeur Général,  
Dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée  
« La Caf »

Et :

**LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE AZUR**

Représentée par **Monsieur PASTORELLI**, Président du Conseil d'Administration,  
Représentée par, **Monsieur HUTIN Sylvain**, Directeur Général,  
Dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée  
« La MSA »

Et

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLES-CRAU-CAMARGUE-MONTAGNETTE**

Représentée par son Président, **Monsieur Patrick de CAROLIS**  
Dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire ;

Ci-après dénommée  
« La Communauté d'Agglomération ACCM »

Et

**LA COMMUNE D'ARLES**

Représentée par son Maire, **Monsieur Patrick de CAROLIS**  
Dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

Ci-après dénommée  
« La Commune d'Arles »

Et

**LA COMMUNE DE BOULBON**

Représentée par son Maire, **Monsieur Jérémie BECCIU**

Dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

Ci-après dénommée  
« La Commune de Boulbon »

Et

**LA COMMUNE DES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER**

Représentée par son Maire, **Madame Christelle AILLET,**

Dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

Ci-après dénommée  
« La Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer »

Et

**LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU**

Représentée par son Maire, **Monsieur Christophe LAUFRAY**

Dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

Ci-après dénommée  
« La Commune de Saint-Martin-de-Crau »

Et

**LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES**

Représentée par son Maire, **Madame Laurie PONS,**

Dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

Ci-après dénommée  
« La Commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues »

Et

**LA COMMUNE DE TARASCON**

Représentée par son Maire, **Monsieur Lucien LIMOUSIN**,

Dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

Ci-après dénommée  
« La Commune de Tarascon »



# SOMMAIRE

Article préliminaire : Préambule.....	7
Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles.....	9
Article 2 : Les champs d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales.....	9
Article 3 : Les champs d'intervention de la MSA .....	10
Article 4 : Les champs d'intervention des communes .....	11
Article 5 : Les objectifs partagés au regard des besoins.....	12
Article 6 : Engagements des partenaires.....	14
Article 7 : Modalités de collaboration.....	15
Article 8 : Echanges de données.....	16
Article 9 : Communication.....	17
Article 10 : Evaluation.....	17
Article 11 : Durée de la convention.....	18
Article 12 : Exécution formelle de la convention.....	18
Article 13 : La fin de la convention.....	18
Article 14 : Les recours.....	19
Article 15 : Confidentialité.....	19
Signataires : .....	20
<b>Annexe 1</b> : Diagnostic territorial	
<b>Annexe 2</b> : Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales	
<b>Annexe 3</b> : Plan d'actions 2023-2027	
<b>Annexe 4</b> : Modalités de fonctionnement des instances de gouvernance : Comité de pilotage, Comité technique, groupe projet	
<b>Annexe 5</b> : Décision des Conseils municipaux	
<b>Annexe 6</b> : Schéma de coopération : pilotage du projet de territoire	

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) ;

Vu la décision du Conseil d'Administration de la Caf en date du 4 décembre 2018 concernant la stratégie de déploiement des Conventions territoriales globales ;

Vu les délibérations des Conseils Municipaux des communes d'Arles, de Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Saintes-Maries-de-la-Mer, Boulbon, Saint-Pierre-de-Mézoargues, et la communauté d'agglomération ACCM, figurant en annexe 5 de la présente convention ;

## Article préliminaire : Préambule

La Caf des Bouches Du Rhône et ses partenaires, ont renouvelé en 2023 le schéma départemental des services aux familles visant à promouvoir une politique départementale ambitieuse et partagée grâce à une volonté politique commune, et à la conjugaison des moyens de chacun au profit de l'ensemble de la population du département.

La branche famille est, en effet, un acteur essentiel de la politique familiale en France et, à ce titre, assure quatre missions essentielles :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, d'interventions sociales préventives et du financement de services d'accueil et de soutien pour les enfants et leurs parents.

En se basant sur un diagnostic partagé des besoins, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'interventions communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie sociale, le logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

En mutualisant la connaissance du territoire, des besoins des familles et de leur situation, une étude partagée fait apparaître les caractéristiques formalisées dans un diagnostic territorial (Cf. Annexe 1)

Le territoire se caractérise par une grande diversité de situation d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

La mise en œuvre d'une politique familiale et sociale de proximité passe nécessairement par un travail en coopération avec les collectivités territoriales. Les communes demeurent l'unique échelon à disposer de la clause de compétence générale lui permettant de répondre à tous les besoins du quotidien des citoyens.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf, la MSA et les communes d'Arles, de Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Saintes-Maries-de-la-Mer, Boulbon, Saint-Pierre-de-Mézoargues, et la communauté d'agglomération ACCM souhaitent cosigner une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles.

## **Article 1 :Objet de la Convention Territoriale Globale de services aux familles**

La présente convention vise à définir le projet global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est élaboré, à partir d'un diagnostic territorial, tenant compte de l'ensemble des problématiques familiales et sociales, repérées avec les acteurs communaux :

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur les communes d'Arles, de Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Saintes-Maries-de-la-Mer, Boulbon, et Saint-Pierre-de-Mézoargues, (Cf. Annexe 1)
- De définir les champs d'interventions à privilégier au regard de l'écart offre/besoin (Cf. Annexe 3),
- De pérenniser et optimiser l'offre des services existante par une mobilisation des cofinancements (Cf. Annexe 2),
- De développer des offres nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Cf. Annexe 3).

## **Article 2 : Les champs d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales**

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles sur les communes d'Arles, de Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Saintes-Maries-de-la-Mer, Boulbon, et Saint-Pierre-de-Mézoargues concernent les axes suivants :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale par l'accompagnement et le financement des modes d'accueil petite enfance,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants via l'accompagnement d'actions de soutien à la parentalité et de Lieux d'Accueil Enfants Parents,
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie par l'animation de la vie sociale, l'agrément des centres sociaux, l'accompagnement social des familles dans le cadre d'offres de services liées à la prévention des impayés de loyer et la lutte contre la non-décence du logement,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles par le versement de prestations (allocations familiales, minima sociaux, aides au logement...), l'accompagnement de projets d'initiatives locales et l'accompagnement social des familles en situation de vulnérabilité,
- Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours aux prestations familiales et sociales.

## **Article 3 : Les champs d'intervention de la Mutualité Sociale Agricole**

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) gère la protection sociale obligatoire de l'ensemble de la profession agricole (salariés et non-salariés). Organisée en "guichet unique", la MSA accompagne ses ressortissants tout au long de leur parcours de vie (de la grossesse à la grand-parentalité) en leur assurant une protection sociale globale : versement des prestations en santé, famille, retraite... et en assurant le recouvrement des cotisations, y compris d'assurance chômage et de retraite complémentaire.

Constituée par un réseau de délégués cantonaux élus, la MSA est présente au plus près des attentes et des préoccupations de terrain. Les délégués cantonaux représentent l'interface entre la MSA, les questions sociales et les acteurs du territoire et sont impliqués dans la définition, la mise en œuvre et le maillage des actions sur le territoire.

Du fait de l'évolution des besoins du monde agricole, la MSA Provence Azur a inscrit la famille, l'enfance et la jeunesse comme priorité au sein de sa politique d'action sanitaire et sociale. Elle entend améliorer les conditions de vie des familles du régime agricole et participer aux politiques publiques de rééquilibrage territorial.

Sur le département des Bouches-du-Rhône, la MSA Provence Azur est signataire du Schéma départemental des services aux familles, et elle participe, sur les territoires ruraux, au déploiement d'actions et de dispositifs de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant :

L'offre Grandir en Milieu Rural a pour objectif de répondre aux besoins Enfance-Jeunesse des familles agricoles ou rurales considérées comme prioritaires en finançant et/ou en favorisant l'émergence d'actions et projets innovants.

L'offre est structurée en cinq thématiques de besoins :

3 thématiques prioritaires : l'offre est centrée sur les besoins liés à

- l'accueil petite enfance,
- les loisirs/vacances et
- la parentalité

Et favorisera également l'innovation sociale des territoires avec 2 thématiques identifiées comme émergentes : la mobilité et le numérique.

La MSA Provence Azur s'inscrit dans les instances de la Convention Territoriale Globale de services aux familles sur le territoire en tant qu'acteur de la politique familiale et en tant que partenaire essentiel représentant le milieu agricole et rural de ce territoire.

## Article 4 : Les champs d'interventions des communes

Depuis 2015, seules les communes disposent de la clause générale de compétences qui leur donne une capacité d'intervention générale.

Les communes mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- Promouvoir un développement harmonieux de la ville

- Assurer un développement équilibré des différents quartiers en matière de déplacements, d'urbanisation et de développement économique,
- Diminuer les inégalités territoriales,
- Répartir l'offre de services de la ville sur le territoire,
- Développer les axes de la politique de la ville.

- Accompagner les familles dans les grandes étapes de la vie

- Développer différents modes de garde pour soutenir les familles dans leur activité professionnelle,
- Développer les services à destination de la jeunesse (animation, sport, culture) pour favoriser son épanouissement.
- Faciliter l'information, l'accès aux services
- Proposer aux enfants des parcours éducatifs riches et diversifiés et un accès à tous

- Favoriser le vivre ensemble

- Favoriser et développer l'accès au sport, aux loisirs et à la culture,
- Encourager et soutenir les initiatives associatives,
- Favoriser l'exercice de la citoyenneté et la participation des habitants,

## Article 5 : Les objectifs partagés au regard des besoins

Les champs d'interventions, inscrits dans la présente convention recouvre les thématiques de **l'accès aux droits et l'inclusion numérique, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, le handicap, l'animation de la vie sociale et le logement-habitat.**

Les objectifs partagés sont déclinés au sein du plan d'actions figurant en annexe 3.

Au regard du diagnostic partagé, les enjeux et orientations définis pour le territoire

- **ENJEU 1 : FAIRE TERRITOIRE**
- **ENJEU 2 : S'ADAPTER AUX BESOINS DES HABITANTS**
- **ENJEU 3 : FAIRE SOCIETE**

### ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 Optimisation de la communication

#### Objectif 1 Créer des temps communs

- **Journées des acteurs** : créer des instances de réflexion réunissant les acteurs du territoire sur des sujets communs
- **Se former pour le territoire** : sessions d'information-formation sur des thématiques communes protection de l'enfance, logement indigne, Accès aux droits et citoyenneté (ADEC), webinaire Caf
- **Réseaux thématiques** : Développer et coordonner des réseaux thématiques (parentalité, sénior, numérique, handicap, culture, santé...)

### ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 Faire ensemble

#### Objectif 1 : Co-construire

- **Centralisation des données du territoire** : Informer et permettre l'interconnaissance des missions de chacun, améliorer la lisibilité des Offres de Services respectives, recenser les diagnostics/études sur le territoire, proposer une veille sociale (règlementation, projet en cours).
- **Renforcer l'offre parentalité** : Accompagner les réseaux parentalité et ados, participer aux Journées de la parentalité, dynamiser les actions parentalité...

#### Objectif 2 : Accompagner les projets et les porteurs de projets

- **Soutien et information aux porteurs de projets** : mettre en place des journées de lancement d'appel à projet et des commissions partenariales, créer un outil collaboratif recensant les actions du territoire (plateforme)

#### Objectif 3 : Elaborer un projet de territoire :

- **Renforcer les PEDT et plan mercredi** : renforcer la coordination et les collaborations inter-partenariales tout en favorisant la mise en cohérence et la complémentarité des différents dispositifs et parcours individuel de l'enfant : scolaires périscolaire et extrascolaire, dans une logique de continuité éducative et d'optimisation de la qualité des accueils (Plan mercredi).



ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3  
INCLUSION

**Objectif 1 : Prendre en compte les situations de handicap**

- **Pôle Appui Ressources Inclusion** : Mise en place d'un lieu ressources autour de l'inclusion (0-17 ans) pour les familles et les partenaires du territoire afin d'accompagner, informer, orienter, repérer les besoins en termes d'inclusion
- **Groupe de travail handicap adulte** : réflexion partenariale autour de l'inclusion sociale des adultes en situation de handicap

**Objectif 2 : Favoriser l'inclusion sociale**

- **Langage et parentalité** : action parentalité favorisant l'acquisition du langage précoce afin de lutter contre les inégalités des chances

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4  
AGIR EFFICACEMENT POUR LES HABITANTS

**Objectif 1 : Adapter l'offre aux besoins**

- **Optimisation de l'offre accueil collectif mineurs** : ajuster l'offre d'accueil sur les secteurs pas ou peu couverts en optimisant les agréments existants et en accompagnant les nouveaux projets en cours. Dynamiser, complémentarément aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement, l'offre de séjours ou tout autre dispositif innovant en direction des enfants et des jeunes
- **Création-extension du MAC de la poule rousse** : Dans le cadre du programme de rénovation urbaine, Le MAC la poule rousse devrait être rénové et la capacité d'accueil augmentée
- **Coordination des acteurs de l'accompagnement numérique** Adapter l'offre d'accompagnement aux besoins des différentes communes, des différents publics
- **Permis de louer** : Accompagner le déploiement du permis de louer dans la ville de Tarascon

**Objectif 2 : Construire avec**

- **Structuration des équipements de vie sociale** : Accompagner les centres sociaux dans leur structuration (gouvernance, participation des habitants, réorganisation)
- **Animation de la convention cadre des centres sociaux** : Intégration de la ville de Saint Martin de Crau et de l'ACCM à la Convention cadre des centres sociaux et renforcer l'implication des communes signataires (Arles et Tarascon). Cette instance a pour objectif d'apporter un appui technique et financier aux centres sociaux et favoriser les dynamiques inter-institutionnelles.
- **De l'apparition au traitement de la dette locative** : créer des Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) avec une instance intercommunale

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°5  
INNOVATION SOCIALE

**Objectif 1 : Expérimenter**

- **Lever les freins à l'emploi via le RPE** : Recrutement d'une animatrice RPE supplémentaire afin d'accompagner les personnes en recherche d'emploi à lever le frein du mode de garde, de permettre un maillage partenarial territorial efficient
- **Attractivité des métiers** : dans la petite enfance, de l'animation et du médico-social, accompagner à l'attractivité des métiers en tension : Sessions de BAFA mutualisés, Validation des acquis de

l'expérience, Forums de l'emploi...

**Objectif 1 : Valoriser la participation**

- **Participation des habitants** : Dynamiser la participation des habitants en utilisant des outils de concertation (enquête, rencontre), en favorisant la création des comités d'usagers dans les CS

**ORIENTATION STRATÉGIQUE N°6  
MIXITE SOCIALE**

**Objectif 1 : Accompagner et valoriser les compétences de chacun**

- **Groupe de travail réussite éducative** : créer des groupes de travail autour de la réussite éducative afin de repérer les besoins et favoriser la mise en cohérence et la complémentarité des différents dispositifs et parcours individuel de l'enfant (CLAS, PRE, Veille éducative, atelier acquisition du langage, LAEP.)

**Objectif 2 : Déconstruire les représentations/mixité**

- **Actions intergénérationnelles** : développer des actions intergénérationnelles afin de favoriser la mixité des publics

**ORIENTATION STRATÉGIQUES N°7  
POUVOIR D'AGIR**

**Objectif 1 : Valoriser les initiatives citoyennes**

- **FAIS TA FICHE ACTION** : Favoriser les initiatives citoyennes en créant un outil permettant d'accompagner les habitants dans leur réflexion autour d'un projet (initiative ados, fond de participation des habitants...)

**Objectif 2 : Favoriser d'autonomisation des jeunes**

- **Agir pour la jeunesse** : Création d'accueil jeunes pour le quartier politique de la ville d'Arles

## Article 6 : Engagements des partenaires

La Caf, la MSA, les communes d'Arles, de Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Saintes-Maries-de-la-Mer, Boulbon, Saint-Pierre-de-Mézoargues, et la communauté d'agglomération ACCM s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés (N-1) à ce titre, et à les répartir directement entre les structures implantées sur chaque commune, cofinancées par les communes, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, les communes s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2.

## Article 7 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et ETP) et matériels (données, statistiques, ingénierie sociale etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage, un comité technique et un groupe projet.

Ces instances sont composées de représentants de la Caf des Bouches-du-Rhône et des représentants des Communes et de la MSA.

Les modalités de fonctionnement des instances de gouvernance, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention figurent en annexe 4.

Les parties conviennent que des partenaires ressources pourront participer à ces instances à titre consultatif selon le champ d'actions et de compétences.

Le comité de pilotage a pour rôle :

- D'assurer le suivi de la réalisation des objectifs,
- De contribuer à renforcer la coordination entre les partenaires, les acteurs dans leurs interventions respectives,
- De veiller à la lisibilité, la complémentarité et à la cohérence des actions et des interventions de chacun des acteurs sur le territoire concerné,
- De porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire,

- D'organiser les modalités d'évaluation de la démarche et de mesures d'impacts des actions mises en œuvre,
- De mobiliser un ou des professionnels en charge de la coordination du projet Ctg afin de garantir le déploiement du plan d'actions.

Le comité de pilotage sera co-présidé et coanimé par la Caf et les communes.

Le secrétariat permanent sera co-assuré par la Caf et les communes par le biais des fonctions de chargés de Coopération Ctg.

Ces nouvelles fonctions doivent permettre d'assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du plan d'actions pluriannuel, en lien avec les objectifs prioritaires de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Branche famille de la sécurité sociale.

Ces fonctions pourront être soutenues par la Caf, conformément aux attendus de la mission de « chargé de coopération Ctg », élaborés sur la base du référentiel métier du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et feront l'objet d'une Convention d'objectifs et de financement spécifique 2023-2027 dédiée au pilotage du territoire - chargé de coopération Ctg.

Dans ce cadre, le schéma de coopération dédié au pilotage du projet CTG, fixé d'un commun accord entre les parties à la présente convention, définit l'organisation du pilotage par la répartition des activités prévisionnelles de fonctionnement affectées aux chargés de coopération (Cf. Annexe 6).

## Article 8 :Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## Article 9 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Dans le cadre de la communication couvrant le champ de la présente convention, et des actions menées dans ce cadre, chaque partie s'engage à mentionner le rôle et les financements de l'autre partie.

Les éventuels communiqués, textes, articles, interventions sur les supports privés, associatifs ou institutionnels feront mention des montants et des actions engagées par chaque partie et porteront son logo. Tous les formats sont concernés (papier, web, audio-visuel, etc.).

Une affiche mentionnant le soutien par la Caf aux structures, événements et actions concernées sera posée, de manière visible, sur les lieux principaux de réalisation des divers services.

Concernant l'organisation d'événementiels de communication (inauguration, anniversaire, labellisation, opérations presse ou de relations publiques etc. portant sur la présente convention ou les actions menées dans ce cadre), les contractants s'engagent à respecter le process suivant :

- une proposition de date et de carton d'invitation devra être adressée aux représentants des contractants pour s'assurer de leur participation et/ou de leur représentation.

- Pour la Caf, cette proposition sera envoyée à l'adresse suivante :  
[direction.cafmarseille@caf.cnafmail.fr](mailto:direction.cafmarseille@caf.cnafmail.fr),
- Pour les communes cette proposition sera envoyée aux référents CTG de chaque commune

- Les invitations comporteront le logo des contractants et le nom de leurs représentants.

- Un temps de discours sera prévu pour les contractants.

Lorsque le déroulé sera connu, il sera à transmettre aux contractants :

- Pour la Caf, à l'adresse [communication.cafmarseille@caf.cnafmail.fr](mailto:communication.cafmarseille@caf.cnafmail.fr)
- Pour chaque commune cette proposition sera envoyée au service communication de chacune

## Article 10 : Evaluation

Une évaluation des actions est conduite en continu et fera l'objet d'un bilan annuel dans le cadre des instances de gouvernance figurant en annexe 4.

Les indicateurs d'évaluation seront à décliner dans les fiches-actions construites sur la base du plan d'actions constituant l'annexe 3 de la présente convention.

Une démarche d'évaluation du projet permettra d'en mesurer l'impact et d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

## Article 11 : Durée de la convention

La présente convention, est conclue, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027, par expresse reconduction.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## Article 12 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un des titres des clauses et l'une des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## Article 13 : Fin de la convention

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## Article 14 : Les recours

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## Article 15 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

**Fait à Marseille, le 2 novembre 2023**

En 11 exemplaires originaux,

En signant la convention la commune reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- Les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,

- La charte de la laïcité disponible sur le site internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

**Pour la Caisse d'Allocations Familiales des  
Bouches du Rhône,**  
Monsieur le Directeur Général

Yves FASANARO

(Cachet)

**Pour la Mutualité Sociale Agricole  
Provence Azur,**  
Monsieur Le Directeur Général

Sylvain HUTIN

(Cachet)

**Pour la Caisse d'Allocations Familiales des  
Bouches du Rhône,**  
Madame la Présidente  
Du Conseil d'Administration

Maley UPRAVAN

(Cachet)

**Pour la Mutualité Sociale Agricole  
Provence Azur,**  
Monsieur le Président du Conseil  
d'Administration

M. PASTORELLI

(Cachet)

**Pour la Commune d'Arles**

Monsieur le Maire

Patrick de CAROLIS

(Cachet)

**Pour la commune de Boulbon**

Monsieur Le Maire

Jérémie BECCIU

(Cachet)



**Pour la Commune de**

**Saint-Martin-de-Crau**

Monsieur le Maire

Christophe LAUFRAY

(Cachet)

**Pour la Commune de**

**Saint-Pierre-de-Mézoargues**

Madame le Maire

Laurie PONS

(Cachet)

**Pour la Commune des**

**Saintes-Maries-de-la-Mer**

Madame le Maire

Christelle AILLET

(Cachet)

**Pour la Commune de Tarascon**

Monsieur le Maire

Lucien LIMOUSIN

(Cachet)

**Pour la Communauté d'Agglomération**

**Arles Crau Camargue Montagnette**

Monsieur le Président

Patrick de CAROLIS

(Cachet)

# Convention Territoire Globale de Service aux Familles du Grand Vallat Arles Crau Camargues Montagnette





# DIAGNOSTIC CTG ACCM



# LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ACCM



La convention territoriale globale a pour vocation de fournir un cadre politique permettant de mobiliser des partenaires dans une dynamique de projet, à l'échelle d'un territoire, pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés.

Elle doit permettre la mobilisation de l'ensemble des moyens sur la base d'un diagnostic partagé des besoins du territoire, socle commun à la construction d'une programmation d'actions de proximité au plus près des préoccupations du terrain. Elle doit également garantir la complémentarité de l'intervention des différents acteurs présents sur le territoire ciblé : Mairie, Communauté de Communes, MSA, Conseil Départemental, Etat, tissu associatif, opérateurs et acteurs locaux.

## CTG ACCM 2019/2022

La Convention Territoriale Globale 2019/2022 signée avec la CAF, la MSA Provence Azur, les 6 communes d'Arles, Boulbon, Les Saintes Maries de la Mer, Saint Martin de Crau, Saint Pierre de Mézoargues, Tarascon et la Communauté d'agglomération ACCM, a permis d'établir un plan de 27 actions dans les champs d'intervention suivants :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Accès aux droits
- Animation de vie sociale
- Logement

Avec en thèmes transversaux le soutien à la parentalité et le handicap

L'évaluation partagée lors de la journée des acteurs du 29 novembre 2022 a permis de mettre en exergue la plus value de la démarche. Sur les 27 actions, 21 ont pu être mises en œuvre.

# SOMMAIRE

**01**

La convention territoriale globale ACCM

**02**

Renouvellement de la démarche

**03**

Synthèse du diagnostic

**04**

Analyse et enjeux

**05**

Pilotage

# RENOUVELLEMENT DE LA DEMARCHE

## LES DIFFERENTES ETAPES



### 1. RECUEIL

Phase de recueil des données existantes



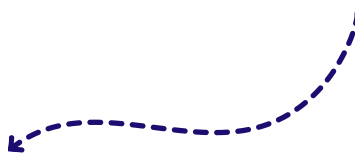
### 2. ANALYSE DES DONNEES

Le groupe projet s'est réuni une vingtaine de fois pour analyser et croiser les données pour élaborer un portrait du territoire.



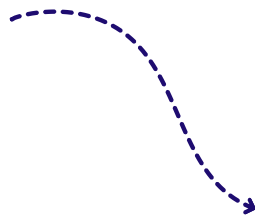
### 3. PHASE DE PARTAGE DES DONNÉES

3 rencontres avec les acteurs du territoires ont été organisées réunissant plus d'une centaine de participants



### 4. CROISEMENT DES DONNEES

Le groupe projet s'est à nouveau réuni pour croiser et élaborer le diagnostic



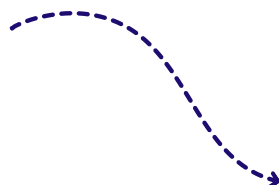
### 5. VALIDATION DES ENJEUX

A l'aide du diagnostic finalisé, le groupe projet a pu dégager 3 enjeux forts sur le territoire qui ont été validés par le comité technique



### 6. PLAN D' ACTIONS

un plan d'actions comportant 24 actions est proposé par le groupe projet et validé par les signataires

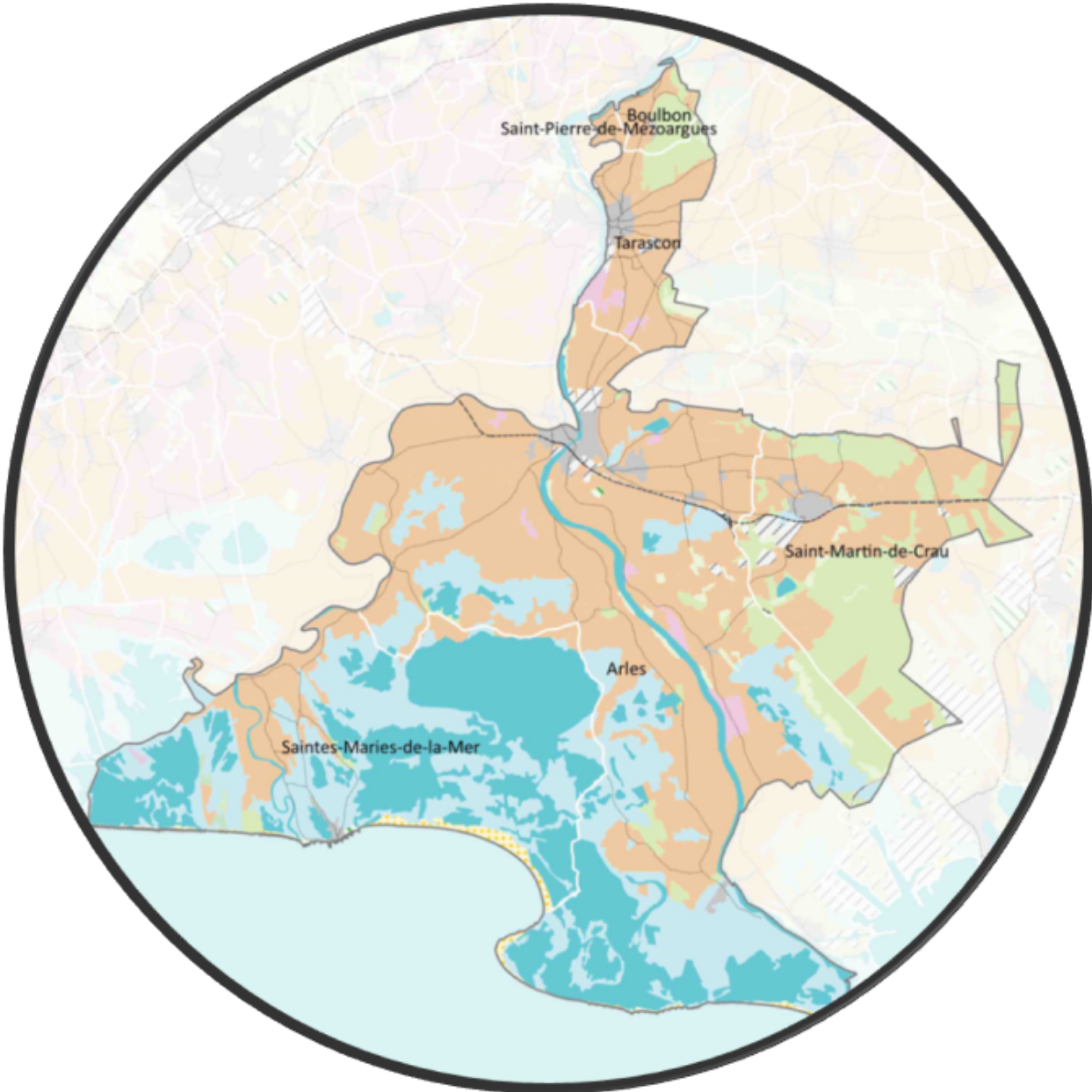


### 7. VALIDATION DES TRAVAUX

Validation de la CTG par le comité de pilotage



# LE DIAGNOSTIC





# LE TERRITOIRE ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE



La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette est la plus vaste de France métropolitaine avec un territoire de 1 446 km<sup>2</sup> comportant des espaces naturels et patrimoniaux remarquables. Il réunit sur un même espace des paysages exceptionnels qui transportent en un instant de l'immensité de la Camargue sauvage à la douceur d'un petit village provençal niché dans la Montagnette.

Le patrimoine environnemental et culturel est un atout fort du territoire communautaire : Monuments classés au patrimoine mondial de l'Unesco, paysages connus dans le monde entier, évènements culturels de renommée internationale.

Terre d'agriculture de produits emblématiques comme le riz de Camargue, le foin AOC de Crau, l'élevage de taureaux, de moutons ou de grandes exploitations d'arboriculture qui valorisent le territoire.

Dôté d'une desserte et d'un positionnement géographique stratégique, les acteurs majeurs de la filière logistique en Europe ont choisi le territoire d'ACCM. La zone logistique de Saint-Martin-de-Crau, directement connectée au Grand port Maritime de Marseille, est une des plus importantes d'Europe





# UNE ÉVOLUTION DE LA POPULATION HETEROGENE

---

## ARLES

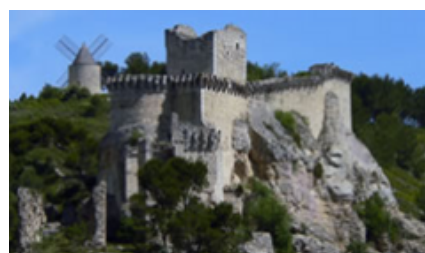
50454 habitants en 2019. La population a diminué de 4,02 % entre 2015 et 2019. Population vieillissante:110 personnes de 65 ans ou plus pour 100 habitants de moins de 20 ans. On constate une diminution des familles avec enfant.



---

## BOULBON

1509 habitants en 2019. La ville de Boulbon présente une légère augmentation de la population (+0.8%). Population vieillissante:110 personnes de 65 ans ou plus pour 100 habitants de moins de 20 ans.



---

## LES SAINTES MARIES DE LA MER

2144 habitants en 2019 . La population a diminué de 17.32% entre 2015 et 2019. Population vieillissante:290 personnes de 65 ans ou plus pour 100 habitants de moins de 20 ans. personnes de 65 ans ou plus pour 100 habitants de moins de 20 ans.



---

## SAINT MARTIN DE CRAU

13413 habitants en 2019. La population a augmenté de 5,31% % entre 2015 et 2019. L'augmentation du solde migratoire explique principalement ce constat. Population vieillissante:110 personnes de 65 ans ou plus pour 100 habitants de moins de 20 ans.



---

## SAINT PIERRE DE MEZOARGUES

215 habitants en 2019. La population a diminué de 5.29% entre 2015 et 2019. Population vieillissante:120 personnes de 65 ans ou plus pour 100 habitants de moins de 20 ans.



---

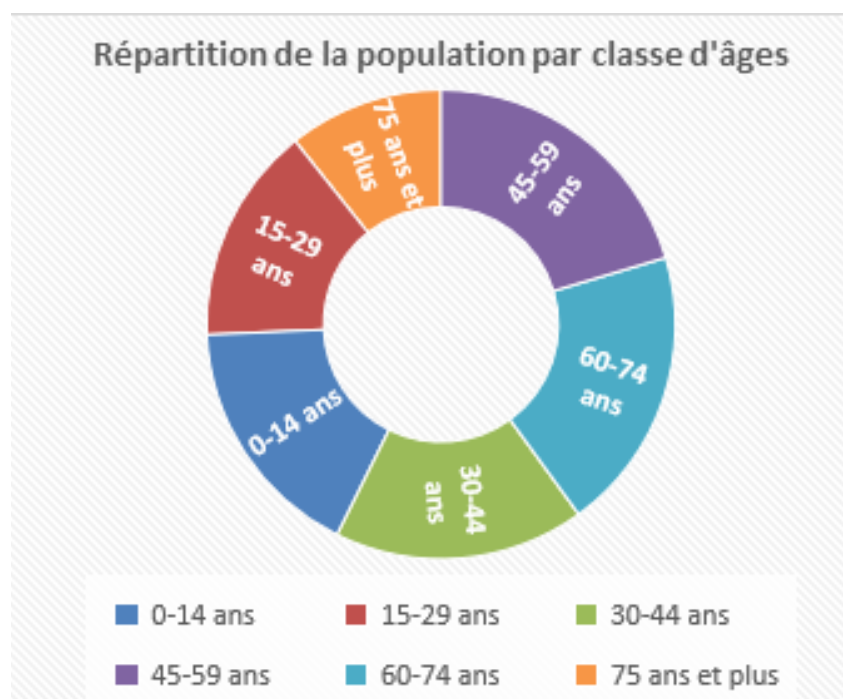
## TARASCON

15811 habitants en 2019. La population a augmenté de 13.41% entre 2015 et 2019. L'augmentation du solde migratoire explique principalement ce constat. Population jeune:60 personnes de 65 ans ou plus pour 100 habitants de moins de 20 ans.



# UN TERRITOIRE AU PROFIL VIEILLISSANT

La population française est vieillissante sous l'effet de l'allongement de la durée de vie et de l'avancée en âge de la génération du baby-boom. Cette tendance est plus marquée au sein du territoire ACCM que dans le département des Bouches du Rhône et la France métropolitaine. L'ensemble des communes n'échappe pas aux tendances lourdes de l'évolution de la démographie française. Elles connaissent une évolution supérieure à celle du département et de la France (hormis Tarascon).



- Une faible densité de la population entraînant des surcoûts structurels
- Une évolution de la population entre 2015 et 2019 quasi-stable (+ 0,02%). Cependant, ce chiffre est à relativiser car l'évolution est hétérogène à l'échelle communale
- Une population vieillissante avec 31% de la population de plus de 60 ans en 2019, dont 11% de plus de 75 ans

# UN TERRITOIRE DONT LA TAILLE DES MENAGES DIMINUE

Sur le territoire, on recense 37897 ménages en 2019 (38380 en 2015), 37% des ménages sont composés d'une seule personne et 61% des ménages sont des familles. La part des familles monoparentales est de 11% en 2019 comme en 2015

## TYPOLOGIE DES MENAGES EN POURCENTAGE

source Insee 2019

CTG sélectionnée

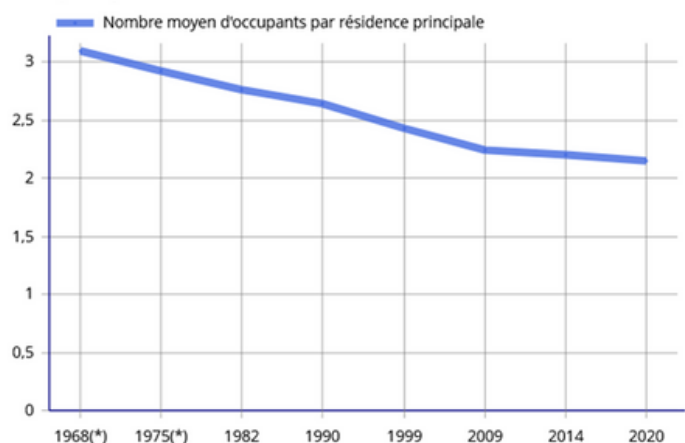
ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

Commune ou ARM	Ensembles des ménages	Hommes seuls	Femmes seules	Total ménages d'une personne	Autres ménages sans famille	Couples avec enfant(s)	Couples sans enfant	Total couples	Familles monoparentales
Tarascon	6 306	16 %	20 %	35 %	2 %	30 %	22 %	52 %	11 %
Pierre-de-Mézoargues	98	16 %	16 %	31 %	0 %	32 %	37 %	69 %	0 %
Saint-Martin-de-Crau	5 918	12 %	19 %	30 %	1 %	27 %	32 %	59 %	10 %
Saint-Maries-de-la-Mer	1 114	13 %	26 %	39 %	2 %	13 %	30 %	43 %	17 %
Boulbon	659	14 %	14 %	28 %	2 %	28 %	36 %	64 %	7 %
Arles	23 801	16 %	24 %	40 %	2 %	22 %	26 %	48 %	11 %
<b>Total</b>	<b>37 897</b>	<b>15 %</b>	<b>22 %</b>	<b>37 %</b>	<b>2 %</b>	<b>24 %</b>	<b>27 %</b>	<b>50 %</b>	<b>11 %</b>

Zone de référence	Ensemble des ménages	Hommes seuls	Femmes seules	Total ménages d'une personne	Autres ménages sans famille	Couples avec enfant(s)	Couples sans enfant	Total couples	Familles monoparentales
Bouches-du-Rhône	916 849	16 %	22 %	38 %	2 %	24 %	24,10 %	48 %	12 %
Métropolitaine	29 198 686	16 %	21 %	37 %	2 %	25 %	26,49 %	51 %	10 %

### FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

#### FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



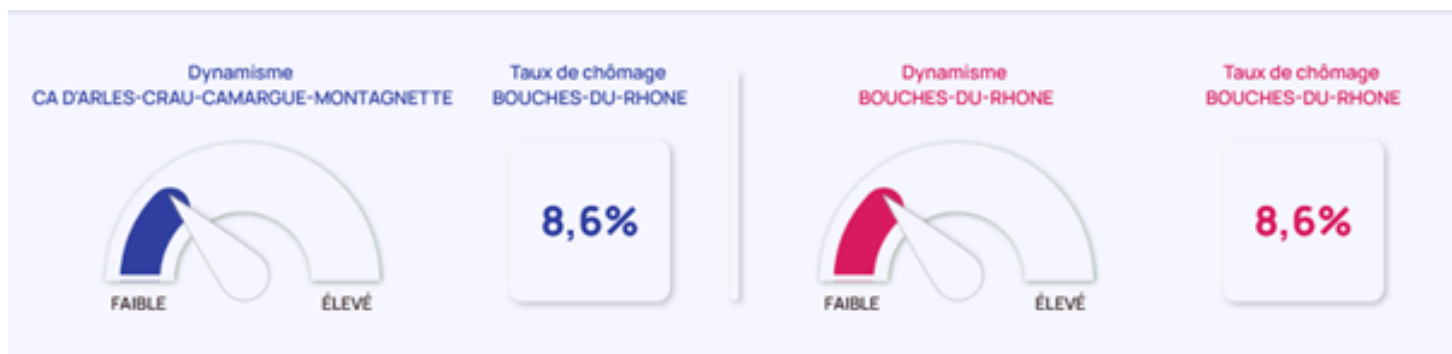
(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments.

- Les villes de Saint Martin de Crau (30%), de Boulbon (28%), de Saint Pierre de Mézoargues (31%) et de Tarascon (35%) ont une part de ménage composé d'une seule personne inférieure au taux d'ACCM (37%) et des Bouches du Rhône
- Une diminution de la taille des ménages entre 1968 et 2020 passant de 3,1 à 2,1

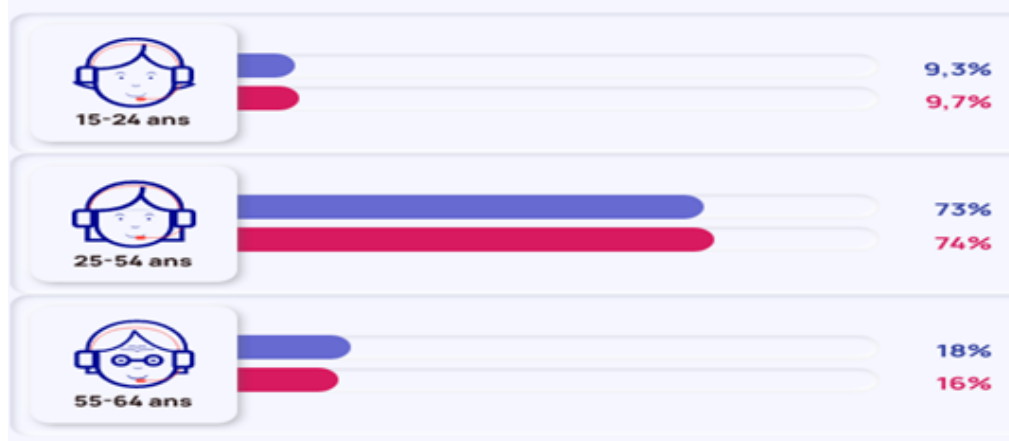
# DYNAMISME DE L'EMPLOI ET TAUX DE CHÔMAGE



Dynamisme de l'emploi - Source: Pôle emploi & Acooss

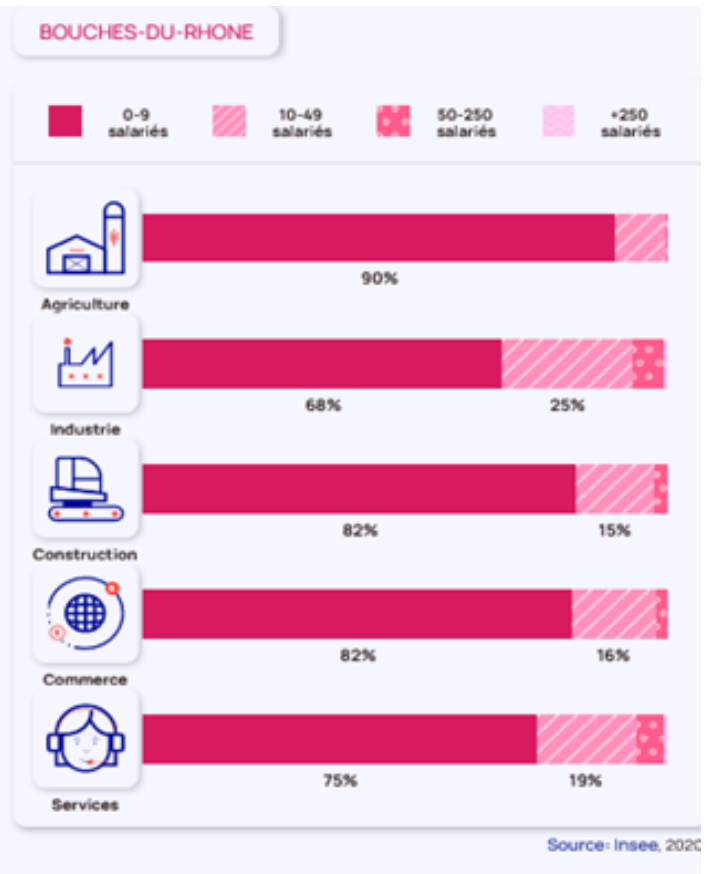
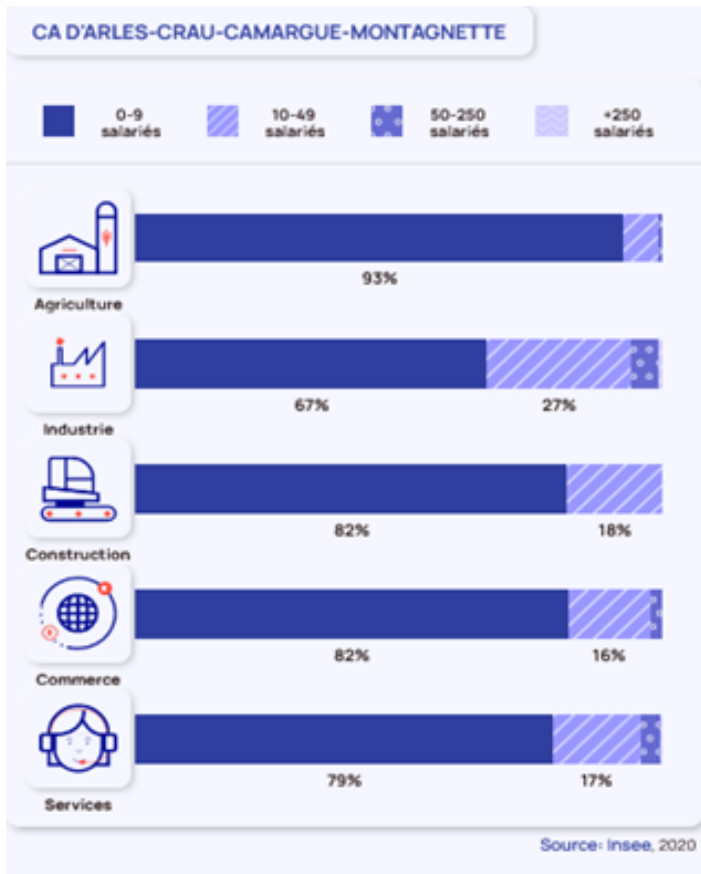
Chômage - Source: Insee T1 2023

## Actifs par tranche d'âge



- Un taux de chômage en baisse équivalent à celui du département.
- Un taux d'activité des jeunes et des seniors faible

## ETABLISSEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITES :



## DEMANDEURS D'EMPLOI ET OFFRES D'EMPLOI :

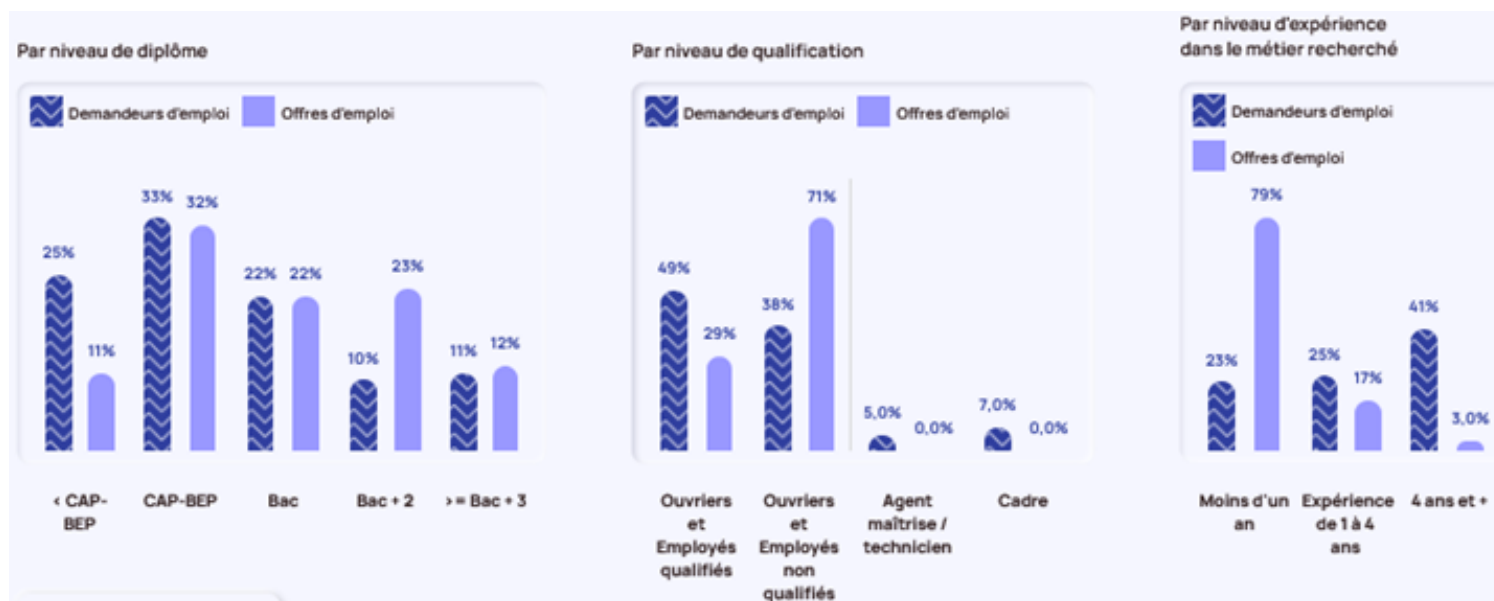


## PROFIL TYPE DU DEMANDEUR D'EMPLOI

## PROFIL TYPE DE L'OFFRE D'EMPLOI



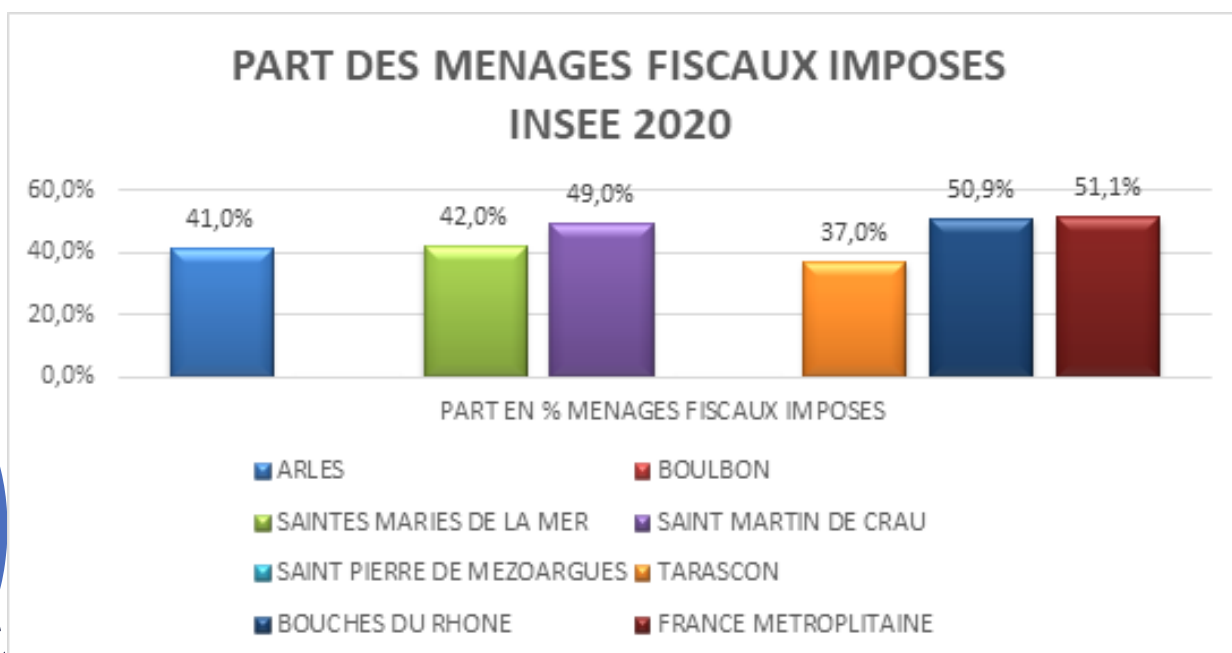
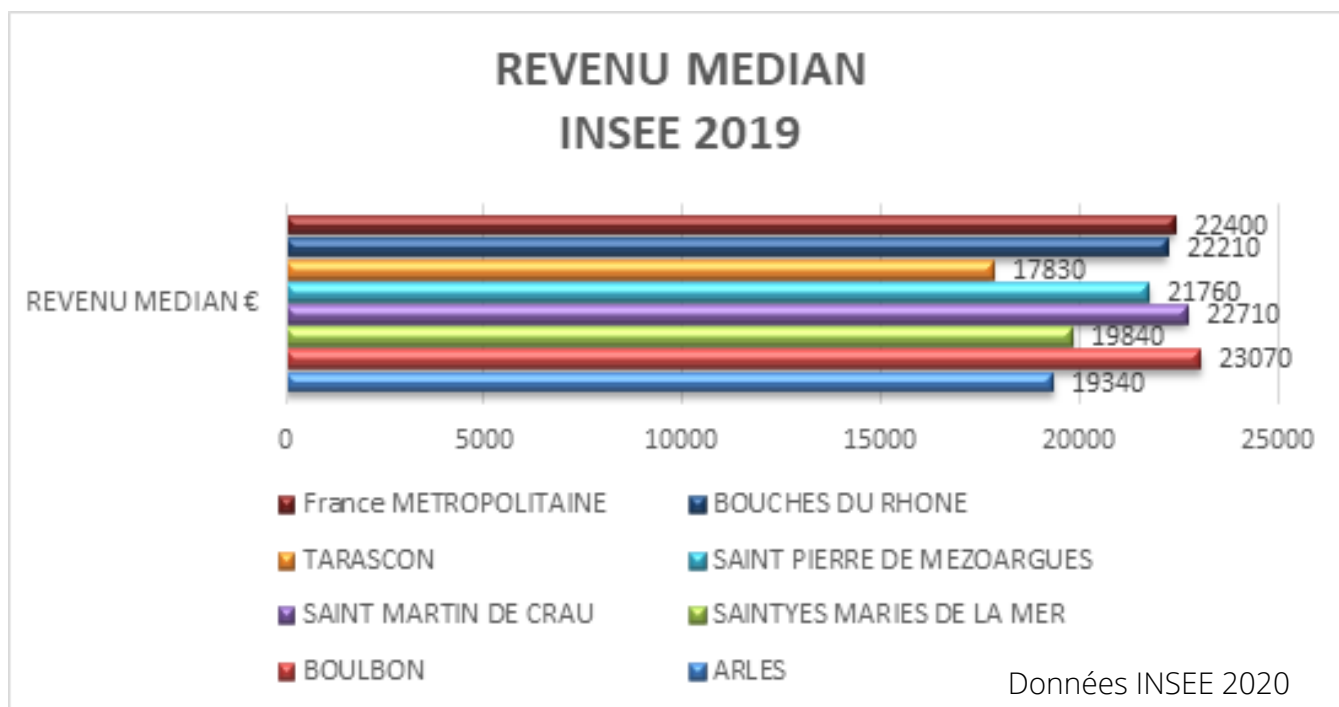
## ADÉQUATION DES PROFILS ENTRE LES DEMANDEURS D'EMPLOI (A, B ET C) ET LES OFFRES DIFFUSÉES PAR LES RECRUTEURS





# DES NIVEAUX DE VIE PARMIS LES PLUS FAIBLES DU DÉPARTEMENT

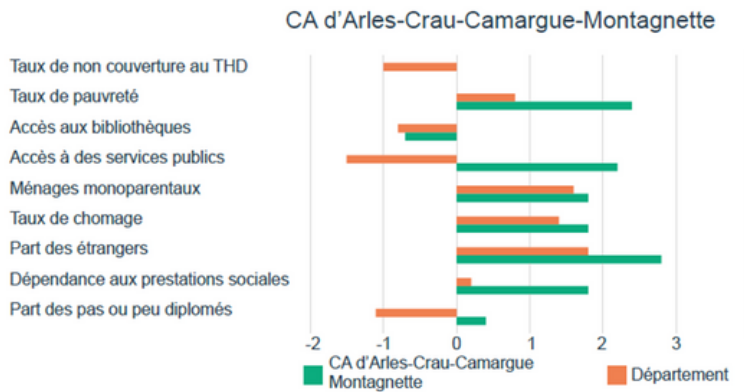
En 2020, la médiane des revenus disponibles par UC s'établit à 19 840 € pour l'ACCM alors qu'elle s'élève à 22 210 € à échelle départementale et 22400 pour la France métropolitaine.



- Des fortes disparités géographiques, des fragilités socio-économiques (entre les communes et entre les quartiers)
- Une précarité qui touche les jeunes de moins de 30 ans : 29 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté

# FRAGILITE DU TERRITOIRE

→ La communauté d'agglomération d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette apparait comme un territoire plus fragile à cette échelle



Les facteurs prépondérants de fragilité relèvent essentiellement du champ social (taux de pauvreté, taux de chômage, part d'étrangers et de dépendance aux prestations) mais aussi d'un manque d'accès aux services publics sur le territoire.

3 communes montrent une fragilité plus importante : Arles, Saintes-Marie-de-la-Mer et Tarascon, du fait d'indicateurs sociaux montrant une grande précarité sur le territoire (taux de pauvreté, taux de chômage..) mais aussi un manque d'accès aux services publics. A cela s'ajoute pour la commune de Saintes-Marie-de-la-Mer une difficulté d'accès aux bibliothèques.

La carte à l'échelle des communes met en évidence des fragilités dans d'autres territoires



# LA PETITE ENFANCE EN QUELQUES CHIFFRES

---

## ARLES

32,7% de taux de couverture d'accueil individuel et collectif du jeune enfant.

14,3% d'enfants préscolarisés.

36,9% des familles avec enfant de moins de 3 ans.

Évolution du nombre d'assistants maternels : -24,7%

31 enfants en situation de handicap accueillis sur les crèches municipales

### Offre de service

11 établissements d'accueil collectif soit 227 places.

128 assistants maternels soit 431 places agréées.



---

## BOULBON

42,2% de taux de couverture d'accueil individuel jeune enfant.

14,3% d'enfants préscolarisés

67,7% des familles avec enfant de moins de 3 ans.

### Offre de service

7 assistants maternels soient 27 places agréées.

Aucun accueil collectif.



---

## LES SAINTES MARIES DE LA MER

16,9 % d'enfants préscolarisés

50,9 % des familles avec enfant de moins de 3 ans.

2 enfants en situation de handicap accueillis sur les crèches collectives.



### Offre de service

1 établissement d'accueil collectif soit 12 places

3 assistants maternels soit 15 places agréées.

# LA PETITE ENFANCE EN QUELQUES CHIFFRES

---

## ***SAINT MARTIN DE CRAU***

55,8% de taux de couverture d'accueil individuel et collectif du jeune enfant.

15,1% d'enfants préscolarisés.

54,2 % des familles avec enfant de moins de 3 ans.

Evolution du nombre d'assistants maternels : -6,7%

6 enfants en situation de handicap accueillis sur les crèches collectives.



### **Offre de service**

4 établissements d'accueil collectif soit 124 places.

62 assistants maternels soit 213 places agréées.

---

## ***SAINT PIERRE DE MEZOARGUES***

6,7 % d'enfants préscolarisés. 50 % des familles avec enfant de moins de 3 ans.

### **Offre de service**

Aucun accueil collectif et aucun assistant maternel.



---

## ***TARASCON***

25,6 % de taux de couverture d'accueil individuel et collectif du jeune enfant. 14,8 % d'enfants pré-scolarisés.

32,2 % des familles avec enfant de moins de 3 ans.

-33,9 % d'assistants maternels.

3 enfants en situation de handicap accueillis sur les crèches collectives.



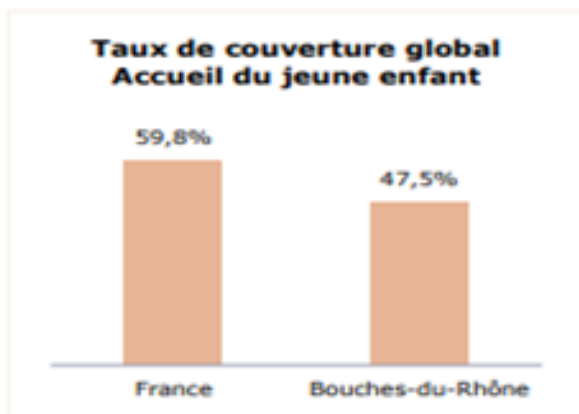
### **Offre de service**

1 établissement de 94 places (80 MAC, 14 MAF)

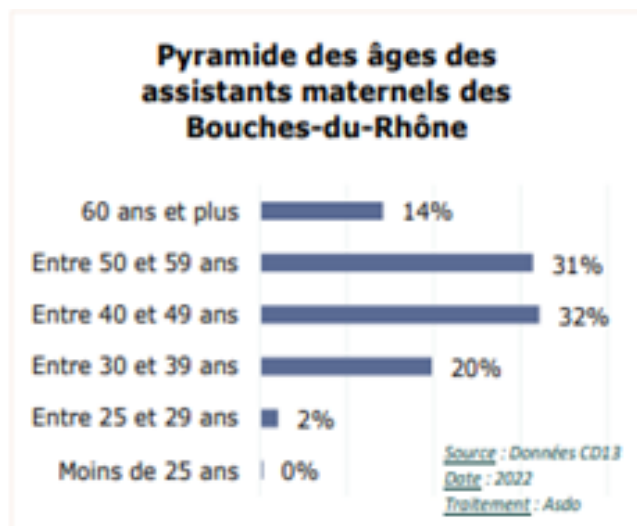
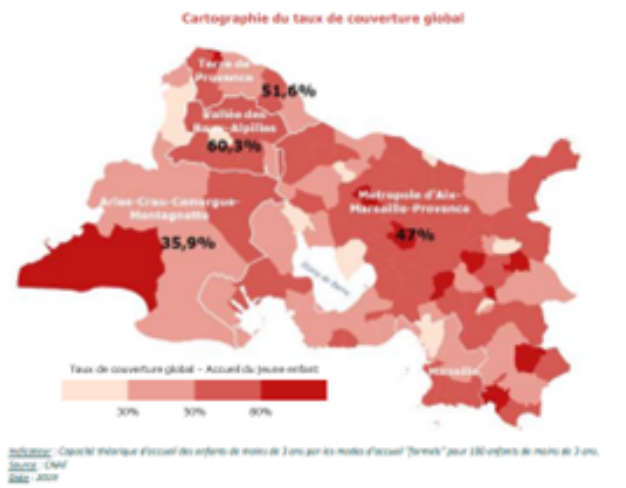
21 assistants maternels soit 70 places agréées.

# LA PETITE ENFANCE EN QUELQUES CHIFFRES

Le territoire ACCM est zone de revitalisation rurale (ZRR). Il affiche un taux de couverture global pour les modes d'accueil de 35,9%, contre 59,8 % au niveau national en 2019



Source : CNAF  
Date : 2019  
Traitement : Asdo études



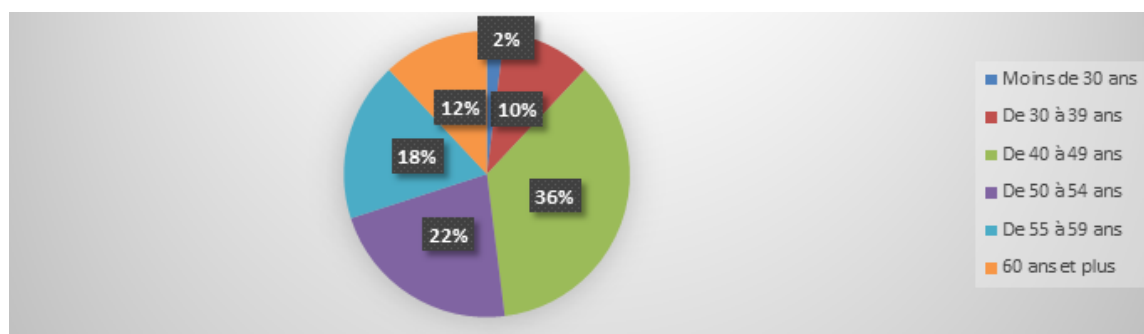
En 2022, sur le territoire du RPE, 1240 places d'accueil étaient proposées aux familles (466 en accueil collectif et 774 en accueil individuel), soit 28 places en moins, par rapport à 2021.

L'offre en accueil individuel a diminué de 40 places.

Le RPE actuellement ne couvre pas les communes de SMM, SPM et BOULBON. Les nouveaux assistants maternels agréés sur notre territoire ne comblent pas les départs.

## REPARTITION PAR AGE DES ASSISTANTS MATERNELS EN ACTIVITÉ 31/12/2021

Arles-Saint Martin de Crau-Tarascon



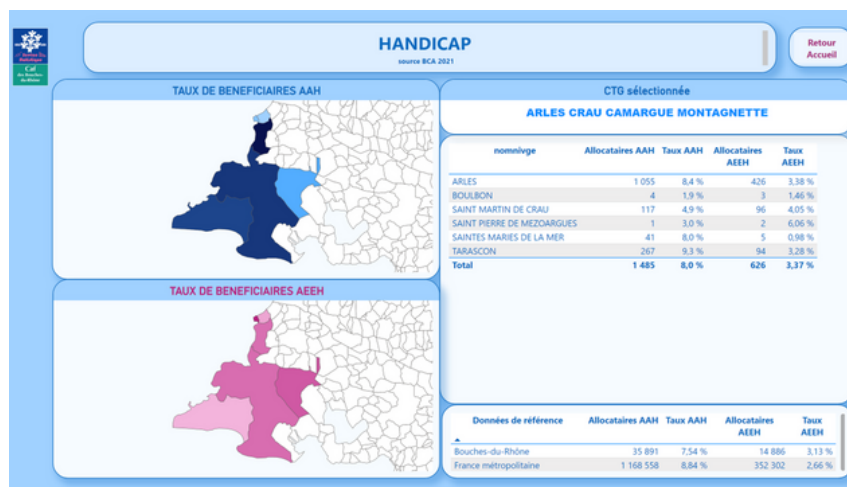
# LA PETITE ENFANCE EN QUELQUES CHIFFRES

## FOCUS HANDICAP

De manière générale le territoire est au-dessus des chiffres départementaux et nationaux sur la thématique du handicap, 3,37% sur l'ACCM d'enfants notifiés AEEH, au-dessus du département (3,13%).

Une augmentation des enfants en situation de handicap dans les crèches.

Préfiguration d'un Pôle Appui Ressource Inclusion pour les familles d'enfants de 0 à 17 ans sur la ville d'Arles.



### Zoom handicap ARLES

En 2022, nous avons accueillis 31 enfants en situation de handicap, 16 enfants sont bénéficiaires de l'AEEH, 6 sont en cours de diagnostic, 9 enfants bénéficient de l'AESH et viennent sur du temps périscolaire en crèche, 11 enfants ont plus de 3 ans, 1 enfant a eu 6 ans cette année.

En 2022, 16 enfants ont eu besoin d'un accompagnement spécifique (sur les 31 accueillis) dont 7 enfants d'un accompagnement ponctuel ou d'un suivi psychomotricité.

En 2022 se sont 10 enfants repérés par les équipes des crèches et 8 enfants orientés directement par les LAEP.



### SOUTIEN A LA PARENTALITE

Un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est un lieu de rencontre, d'échange, d'écoute, de socialisation pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur parent.

Les LAEP sont des lieux gratuits et anonymes.

Il n'y a aucune inscription au préalable.  
Sur le territoire de l'ACCM 6 LAEP :  
4 à Arles  
1 à Saint Martin de Crau  
1 LAPE à Tarascon

# LES CONSTATS POUR LA PETITE ENFANCE



Un territoire avec un taux de couverture d'accueil de la petite enfance inférieur au taux national et départemental




Baisse du nombre d'assistants maternels et professionnels vieillissants



Difficultés de recrutement de professionnels de la petite enfance  
Problématique d'usure professionnelle



Besoin d'accompagnement à la parentalité pour les familles  
Problématique de l'usage des écrans



Augmentation du nombre d'enfants présentant des troubles du développement  
Politique volontariste en matière d'accueil d'enfants en situation de handicap



Préfiguration d'un Pôle Appui Ressources Inclusion



# L'ENFANCE EN QUELQUES CHIFFRES

---

## ARLES

- 3718 enfants ont entre 6 et 11 ans
- 40,5% des familles avec enfants de 6 à 11 ans vivent sous le seuil de pauvreté
- 63,9% des familles monoparentales d'enfants de 6 à 11 ans vivent sous le seuil de pauvreté
- 2 900 enfants scolarisés en école élémentaire

### Offre de service

39 écoles (16 maternelles, 16 élémentaires, 9 primaires). Ces écoles regroupent des classes spécifiques :

- 4 ULIS pour l'accueil des enfants en situation de handicap
- 3 UPE2A pour les primo-arrivants
- 5 RASED pour les élèves en grande difficulté

La Ville est signataire d'un PEDT/Plan mercredi.

- Les enfants sont accueillis sur les temps périscolaires avant, après la classe, le midi et dans 5 centres de loisirs le mercredi (jusqu'à 239 places).
- Pendant les vacances scolaires, l'accueil se fait dans 6 centres de loisirs (jusqu'à 415 places).
- Sur le péri et l'extrascolaire, la Ville prend en charge 50 enfants en situation de handicap
- 4 Centres Animation Sportive 6-17 ans pendant les vacances scolaires



---

## BOULBON

- 75 enfants ont entre 6 et 11 ans
- 28,6 % des familles avec enfants de 6 à 11 ans vivent sous le seuil de pauvreté
- 88,2 % des familles monoparentales d'enfants de 6 à 11 ans vivent sous le seuil de pauvreté

### Offre de service

- 2 écoles (1 maternelle, 1 élémentaire)
- Conventionnement avec la ville de Barbentane pour des places de centre de loisirs
- Accueil d'un enfant en situation de handicap



# L'ENFANCE EN QUELQUES CHIFFRES

## LES SAINTES MARIES DE LA MER

- 119 enfants ont entre 6 et 11 ans (données CAF 2020)
- 25,2 % des familles avec enfants de 6 à 11 ans vivent sous le seuil de pauvreté (données CAF 2020)
- 40,4 % des familles monoparentales d'enfants de 6 à 11 ans vivent sous le seuil de pauvreté

### Offre de service

- 2 écoles (1 maternelle, 1 élémentaire)
- 1 centre de loisirs péri et extrascolaire.



## SAINT MARTIN DE CRAU

- 978 enfants ont entre 6 et 11 ans
- 18,6 % des familles avec enfants de 6 à 11 ans vivent sous le seuil de pauvreté
- 42,6 % des familles monoparentales d'enfants de 6 à 11 ans vivent sous le seuil de pauvreté
- 1 346 enfants scolarisés en école élémentaire

### Offre de service

- 8 écoles (3 maternelles, 3 élémentaires et 1 primaire) avec :
- 1 classe ULIS
- 1 RASED
- La Ville est signataire d'un PEDT/Plan mercredi. :
- Les mercredis et les vacances scolaires, les enfants sont accueillis dans un centre de loisirs
- Sur le péri et l'extrascolaire, la Ville prend en charge 7 à 10 enfants en situation de handicap.
- Action de prévention Ecrans dans le cadre de VIF Vivons en Forme



# L'ENFANCE EN QUELQUES CHIFFRES

---

## ***SAINTE PIERRE DE MEZOARGUES***

- 16 enfants ont entre 6 et 11 ans
- 56,3 % des familles avec enfants de 6 à 11 ans vivent sous le seuil de pauvreté
- 50 % des familles monoparentales d'enfants de 6 à 11 ans vivent sous le seuil de pauvreté



### **Offre de service**

- 1 école classe unique
- 

## ***TARASCON***

- 963 enfants ont entre 6 et 11 ans
- 45,7 % des familles avec enfants de 6 à 11 ans vivent sous le seuil de pauvreté
- 60,4 % des familles monoparentales d'enfants de 6 à 11 ans vivent sous le seuil de pauvreté
- 1200 enfants scolarisés en école élémentaire

### **Offre de service**

8 écoles

Ces écoles regroupent :

- 2 classes ULIS
- 2 UPE2A
- 2 RASED.

- 62 enfants en situation de handicap accueillis dans les différentes écoles.

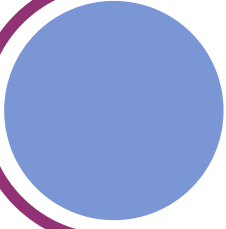
La Ville est signataire d'un PEDT/Plan mercredi:

- Accueil périscolaire le soir (80 places)
  - 2 accueils de loisirs le mercredi (95 places)
  - Vacances scolaires (jusqu'à 170 places)
- 

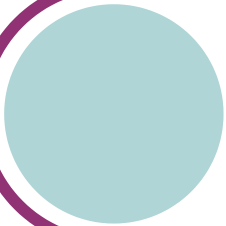




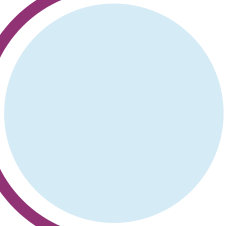
# LES CONSTATS POUR L'ENFANCE



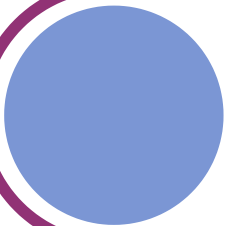
**Pôle appui ressources à développer**



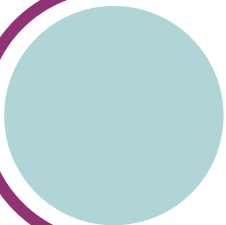
**Absentéisme important des enfants inscrits en ACM accueil collectif des mineurs  
Désintérêt pour les séjours**



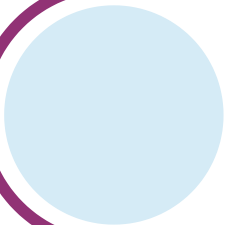
**Besoin d'extension du réseau parentalité sur les communes non couvertes**



**Manque d'attractivité des métiers de l'animation  
Pénurie de professionnels diplômés**



**Renouvellement des PEDT  
Réflexion nécessaire autour de l'accompagnement à la scolarité**



**Adaptation de l'offre d'accueil périscolaire aux besoins des familles**

# LA JEUNESSE EN QUELQUES CHIFFRES

## ARLES

Les jeunes de moins de 20 ans représentent 21,8% de la population.

- 94.6% des 15 à 17 ans sont scolarisés
- 26.5% de la population non scolarisée de 15 ans et plus n'a aucun diplôme ou certificat d'études primaires
- Taux d'emploi des 15 à 24 ans 24.5%
- 1282 jeunes ont été accompagnés par la Mission Locale en 2022, dont 49% ne sont pas diplômés
- En 2020, 68.8 % des familles monoparentales avec des jeunes de 16-17 ans vivent sous le seuil des bas revenus
- MDA: 49 suivis en 2020 et 138 en 2022



### Offre de service

- 3 ALSH ados 11-17 ans
- 3 séjours pour 60 places prévues, 2 réalisés pour les 12/15 ans pour 20 jeunes
- 1 animateur prévention pour ARLES
- 1 référent jeunesse.
- ALSH ados de Barriol, Mas Thibert et du Trébon

## BOULBON

- 100% des 15 à 17 ans sont scolarisés
- 21.2% de la population non scolarisée de 15 ans et plus n'a aucun diplôme ou certificat d'études primaires
- 16 jeunes accompagnés par la mission locale dont 31% ne sont pas diplômés
- Taux d'emploi des 15 à 24 ans 34.2%

### Offre de service

- Collège et lycée de Tarascon
- Pôle jeunesse de Barbentane
- Mission Locale Arles/Tarascon



# LA JEUNESSE EN QUELQUES CHIFFRES

## LES SAINTES MARIES DE LA MER

- Les jeunes de moins de 20 ans représentent 12,7% de la population
- 92.1% des 15 à 17 ans sont scolarisés
- 29.2% de la population non scolarisée de 15 ans et plus n'a aucun diplôme ou certificat d'études primaires
- 21 jeunes accompagnés par la mission locale dont 38% ne sont pas diplômés
- Taux d'emploi des 15 à 24 ans 26.9%
- En 2020, 61.5% des familles monoparentales avec des jeunes de 16-17 ans vivent sous le seuil des bas revenus



### Offre de service

- Collège et lycée à Arles
- 1 espace jeune
- PROFESS EXPRESS : dispositif de soutien scolaire
- Mission locale Arles

## SAINT MARTIN DE CRAU

- En 2020 les jeunes de moins de 20 ans représentent 22,3% de la population
- 95.4% des 15 à 17 ans sont scolarisés
- 23.5% de la population non scolarisée de 15 ans et plus n'a aucun diplôme ou certificat d'études primaires
- Taux d'emploi des 15 à 24 ans 32%
- 268 jeunes accompagnés par la ML dont 34% ne sont pas diplômés
- En 2020, 50.5 % des familles monoparentales avec des jeunes de 16-17 ans vivent sous le seuil des bas revenus

### Offre de service

- 1 collège de 1200 élèves et 1 lycée privé
- 1 ALSH Ado
- 1 Accueil jeunes
- Accompagnement à la scolarité : 3 CLAS en 2023
- Antenne Mission Locale et dispositifs GJ/CEJ



# LA JEUNESSE EN QUELQUES CHIFFRES

---

## ***SAINT PIERRE DE MEZOARGUES***

- 17.2% de la population non scolarisée de 15 ans et plus n'a aucun diplôme ou certificat d'études primaires
- 2 jeunes accompagnés par la mission locale
- Taux d'emploi des 15 à 24 ans 52.9%



### **Offre de service**

- Collège et lycée à Tarascon
- Mission locale

---

## **TARASCON**

- les jeunes de moins de 20 ans représentent 27,1% de la population
- 94.6% des 15 à 17 ans sont scolarisés
- 32.7% de la population non scolarisée de 15 ans et plus n'a aucun diplôme ou certificat d'études primaires
- 480 jeunes sont accompagnés par la ML dont 57% ne sont pas diplômés
- Taux d'emploi des 15 à 24 ans 20.6%
- En 2020, 67 % des familles monoparentales avec des jeunes de 16-17 ans vivent sous le seuil des bas revenus
- MDA: 86 suivis en 2020 et 88 en 2022



### **Offre de service**

- 2 collèges et 1 lycée
- 1 ALSH Ado
- Accompagnement à la scolarité
- Antenne ML

# L' OFFRE DE SERVICE JEUNESSE

	ARLES	BOULBON	SAINTE MARIES DE LA MER	SAINTE MARTIN DE CRAU	SAINTE PIERRE DE MEZOARG UES	TARASCON
COLLEGE	5			1		2
LYCEE	4			1		1
ACCUEIL COLLECTIF MINEURS	3	AVEC BARBENTANE	1	2		2
MISSION LOCALE	X	X	X	X	X	X
ADDAP 13	X	X	X	X	X	X
MDA	1 ANTENNE			Equipe mobile MDA ML		1 ANTENNE
CMP CMPi	X	X	X	X	X	X
IMPACT JEUNES	QPV					QPV
CSAPA	X	X	X	X	X	ANPAA
DISPOSITIFS JEUNES EN RUPTURE	X	X	X	X	X	X

# LES CONSTATS POUR LA JEUNESSE

**Un territoire qui bénéficie de nombreux atouts et de propositions en direction des jeunes mais de façon disparate**

**Une couverture des besoins en ACM moins lisible pour les 12 ans et plus, en dehors du champ sportif et culturel**

**Difficulté de capter, de mobiliser et fidéliser les jeunes**

**Inadéquation entre l'offre jeunesse et la demande/ besoin.**

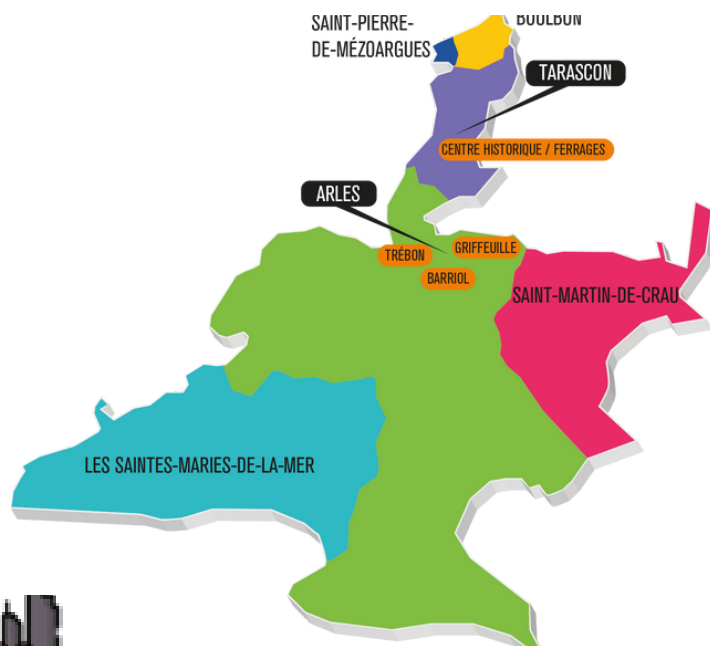
**Nécessité d'identifier leurs problématiques et demandes pour apporter des réponses adéquates en matière d'offre de services**

**Besoin d'accompagnement à la parentalité pour les familles avec adolescents**

**Nécessité de développer les nombreux leviers pour accompagner les jeunes dans leur orientation et leurs parcours d'insertion**

**Problématiques de mobilité, d'accès au logement, de santé  
Jeunes en démarche d'insertion et d'emploi peu diplômés**

# LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE



ACCM compte 4 quartiers prioritaires (QPV) sur 2 communes :

Arles (3):

- Trebon
- Barriol
- Griffeuille

Tarascon (1):

- Centre Historique / Les Ferrages



## DEMOGRAPHIE:

Une population stable sur ACCM qui cache de fortes disparités :

- Les 4 QPV d'ACCM comptent 12 963 habitants (+0,5%)
- Forte baisse dans les 3 QPV arlésiens (-700 habitants soit -7,6%)

→ Forte hausse sur le QPV de Tarascon (centre historique/ferrages) :

+20,8%, il devient ainsi le plus peuplé d'ACCM

- Une population jeune avec 36% de moins - 25 ans dans les QPV



## INDICATEURS DE PAUVRETE

Une pauvreté ancrée et en hausse dans l'ensemble des QPV:

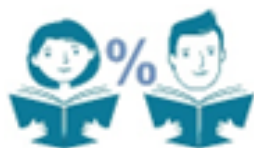
- 51 % sur les QPV d'ACCM en 2018 (+2% par rapport à 2013)
- Griffeuille : 53,4% + 3%
- Trebon : 50,3% + 4%
- Barriol : 53% + 4%
- Centre Ville/Ferrages : 50,8% - 3%
- 28% des ménages des QP arlésiens relèvent des minima sociaux
- 52% de la population des QP d'ACCM bénéficient de la C2S (complémentaire santé solidaire)

## TAUX DE PAUVRETE





# LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE



## Les taux de scolarisation des 15-24 ans

Source : Insee, estimations démographiques, 2017

Territoires	Nb de 15-24 ans scolarisés	Taux de scolarisation des 15-24 ans en %
Arles - Barriol	299	61,8
Arles - Griffeuille	154	57,3
Arles - Trébon	155	57,1
Tarascon - Centre histo./ Ferrages	336	56,9
QP de ACCM	940	58,5

### ÉDUCATION :

#### TAUX DE SCOLARISATION 15-24 ANS

- Une faible proportion de lycéens et surtout d'étudiants résident dans les QPV
- 50% des lycéens résidant dans les QPV d'ACCM s'orientent vers les filières professionnelles
- 54% des habitants des QPV d'ACCM sont sans diplôme
- 31 établissements scolaires classés REP et REP+

## Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi

Source : Insee, estimations démographiques, 2017



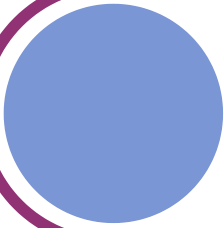
Territoires	Nb de 15-64 ans en emploi	Taux d'emploi des 15-64 ans en %	Taux d'emploi des femmes en %	Écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes en point
Arles - Barriol	814	35,7	27,6	-8,0
Arles - Griffeuille	373	31,3	21,1	-10,2
Arles - Trébon	528	39,9	29,7	-10,2
Tarascon - Centre histo./ Ferrages	1 094	41,5	32,3	-9,2
QP de ACCM	2 797	37,7	28,2	-9,5
QP de France métro.	1 348 810	45,0	40,2	-4,8
Arles	17 251	55,0	50,3	-4,7

### EMPLOI – CHOMAGE

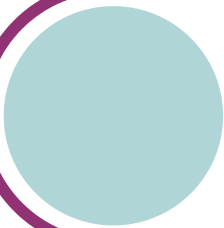
- Hausse sensible du taux de chômage depuis la crise sanitaire
- le taux d'emploi des femmes résidant dans les QPV d'ACCM est inférieur de 20% à celui des hommes.
- Le nombre de titulaire de permis de conduire est plus faible induisant des freins liés à la mobilité vers l'emploi.



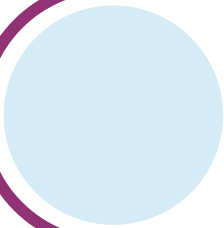
# LES CONSTATS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES



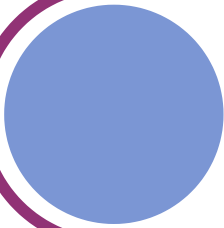
**Problématiques fortes: d'accès à l'emploi, au logement et aux droits,  
Taux de pauvreté élevé**



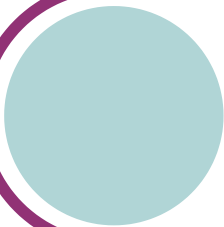
**Cadre de vie dégradé malgré des projets de rénovation**



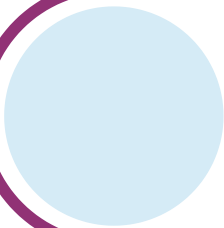
**Des habitants qui font vivre des solidarités (nombre de dossier FPH)**



**Offre d'accompagnement des familles diversifiée**



**Peu de projets jeunesse consolidés (notamment sur Arles)**



**Problématiques d'insécurité, tranquillité publique, cadre de vie**

# L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

La notion d'animation de la vie sociale est impulsée dans le cadre de la politique publique de la branche famille de la sécurité sociale :

« elle contribue à faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, en particulier au travers des centres sociaux et des structures d'animation locale ». Le périmètre de l'avs est défini par la CNAF via la circulaire 2012-013 du 20 juin 2012 et repose à la fois sur une dynamique de mobilisation des « usagers-habitants » ainsi que sur des interventions sociales concertées.

L'animation de la vie sociale (AVS) s'appuie sur des équipements de proximité agréés de 2 types: les centres sociaux (CS) et les espaces de vie sociale (EVS) qui offrent de nombreux services aux familles : accès aux droits, insertion sociale, accueil de la petite enfance, des jeunes et des familles, soutien à la parentalité, inclusion numérique, etc...



Sur le territoire ACCM, 4 équipements sociaux sont agréés AVS

- le centre social Christian Chèze Arles (Epacsa) – quartier de Trebon situé en QPV
- le centre social Mas Clairanne Arles (Epacsa) – quartier de Barriol situé en QPV
- le centre social de Tarascon (TEEF) - – ville et quartier Centre Historique/Ferrages situé en QPV
- le centre social Les Oliviers à Saint Martin de Crau – Hors QPV

3 Autres lieux identifiés non agréés AVS :

La maison publique de quartier de Griffeuille – quartier de Griffeuille situé en QPV

Le centre socio-culturel Les Tuiles Bleues – village de Mas Thibert (QVA - ancien QPV)

L'association DI NISTOUN – ville de Tarascon et QPV centre historique/Ferrages situé en QPV (où une demande d'agrément EVS est à l'étude)



# LES CONSTATS ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



Équipements sociaux inégalement répartis sur le territoire



Absence de projets collectifs ou mutualisés entre centres sociaux



Difficultés dans les centres sociaux Arlésien



Équipes disposant d'une bonne connaissance du territoire : habitants, partenaires...



Des centres sociaux mobilisés et clairement identifiés



Gouvernance des centres sociaux sur Arles en réflexion

# ACCÈS AUX DROITS ET NON-RECOURS

## Accès aux droits

« Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite, doit pouvoir, en dehors de tout procès : connaître ses droits et ses obligations, être informée sur les moyens de faire valoir ses droits ou d'exécuter ses obligations » - Source : Ministère de la Justice  
Autrement dit, avoir « accès au droit », c'est pouvoir connaître ses droits et obligations et être aidé dans ses démarches juridiques.

### Enjeux de l'accès aux droits :

- Économie inclusive
- Équité des soins
- Diminue la pauvreté

- 467 970 allocataires
- 15,03 % n'ont pas de revenu
- 22,81 % bénéficient du RSA ou de l'AAH
- 31,25 % se situent en dessous du seuil de bas revenu (1 167€)

### Prestations sociales

- Prime d'activité : 156 473 bénéficiaires (+2,04%), soit 346 582 373 € (+1,16%)
- RSA : 71 699 bénéficiaires (-4,85%), soit 449 462 499 € (-4,58%)
- Alloc. Soutien familial : 30 286 bénéficiaires (+6,25%), soit 74 350 245 € (+13,31%)
- AAH : 35 244 bénéficiaires (+0,50%), soit 347 083 261 € (+3,34%)

## Non-recours

“Fait de ne pas recevoir une prestation ou un service auquel une personne aurait droit, quel qu'en soit la raison”

### Les causes du non-recours (perception des personnes concernées)



Autres raisons, NSP (6 %)

\* Motifs principaux pouvant expliquer que certaines personnes n'ont pas recours aux aides et dispositifs sociaux selon les Français.

Source : Baromètre d'opinion de la DREES, 2021

# ACCÈS AUX DROITS ET NON-RECOURS

## Les conséquences du non-recours :

- Accroissement du risque de précarité socio-économique
- Isolement des individus
- Dégradation de la situation
- Renoncement aux soins

Le non-recours est supérieur à 30 % en France, variable selon les prestations.

	Minimum vieillesse*	Revenu de solidarité active**	Assurance chômage***
% de non-recourants (personnes éligibles ne percevant pas cette prestation)	50 % des personnes seules en 2016	34 % en 2018	30 % en 2018-2019
Nombre de personnes concernées	320 000 personnes	600 000 foyers chaque trimestre	540 000 personnes
Montants non versés par an	1 milliard €	Environ 3 milliards €	Non disponible

\* Les Dossiers de la DREES n°97 ; \*\* Les Dossiers de la DREES n°92 ; \*\*\* Document d'études n°263, Dares

## Données sur la fragilité numérique

La carte à l'échelle des EPCI met en évidence trois catégories de territoires (correspondant aux trois couleurs présentes sur la carte) dans le département. La cartographie précise et détaillée jusqu'au niveau des communes est consultable sur <https://www.fragilite-numerique.fr/carte>.

### Indice de fragilité numérique par EPCI des Bouches-du-Rhône



Plus une zone tend vers le rouge, plus sa population est susceptible d'être en situation de fragilité numérique.

SOURCE : © 2021 MEDNUM.

# ACCÈS AUX DROITS EN QUELQUES CHIFFRES

## ARLES

- 4 conseillers numériques (financés par l'ANCT) :
  - CCAS : travailleurs sociaux
  - 4 associations : Help'admin, La verrerie, Groupe SOS Maison Copernic, PFA
- Maison France services CLCV (courant 2024)
- Médiateur numérique CCAS et ADJ
- Maison de la justice et du droits
- Fraternibus Secours Catholique (Raphèle, Moulès, Mas Thibert)
- Atelier socio-linguistique



---

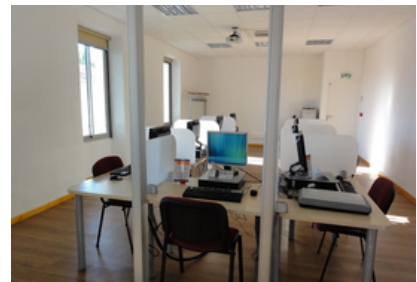
## BOULBON

- CCAS

---

## SAINT MARTIN DE CRAU

- CCAS : 2 travailleurs sociaux
- L'Espace Multimédia & Numérique Éducatif
- Maison du Citoyen
- Centre social « Les oliviers » Point d'appui
- Fraternibus du Secours catholique
- Restaurants du cœur
- Permanences du Point d'appui d'accès aux droits
- Atelier socio-linguistique



---

## LES SAINTES MARIES DE LA MER

- CCAS
- Maison France Services
- Permanences du Point d'appui d'accès aux droits

---

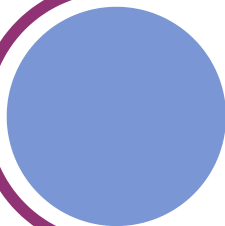
## TARASCON

- CCAS : 3 travailleurs sociaux et 6 agents administratifs et sociaux
- Centre social TEEF : mise à disposition d'ordinateurs et accompagnement
- Association POP : accompagnement vers les structures et traduction
- Ouverture d'une Maison du bel âge (Département) fin 2023
- Permanences conciliateurs de justice
- Permanences du Point d'appui d'accès aux droits
- 2 Ateliers numériques dédiés aux séniors par an (ASEPT PACA)
- Atelier socio-linguistique

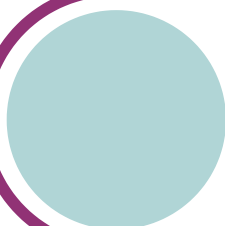




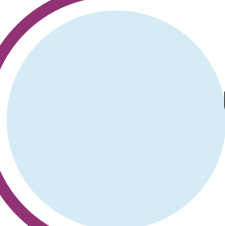
# LES CONSTATS ACCES AUX DROITS



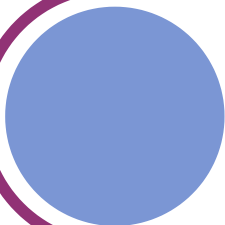
**Un territoire à couvrir très large (quartiers, hameaux)**



**Différents types de publics nécessitant un accompagnement**



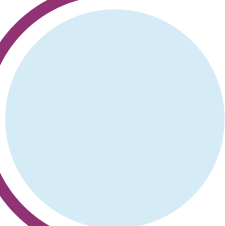
**Une coordination des actions et une communication à améliorer**



**Un manque de lisibilité de l'offre sur le territoire (non-recours)**



**Une fragilité numérique (accès, compréhension, accompagnement) renforcée par la dématérialisation des démarches administratives**



**Diminution des permanences physiques sur tout le territoire**

# LE LOGEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

On constate une baisse des résidences principales de 2015 à 2019 (- 476), malgré une hausse du nombre total de logements (+ 1 235 logements), ce qui s'explique par la hausse des logements vacants (+ 893) et la hausse des résidences secondaires (+ 999).

---

## ARLES

- 28 123 logements en 2019 dont 23 804 résidences principales (84,6 % des logements).
- On constate une diminution des résidences principales entre 2013 et 2019 (-0,2%), une forte hausse des logements vacants (+44 ;23%) et une hausse modérée des résidences secondaires (+12,1%).
- 6 266 LLS au 01.01.2022 soit 24.47%
- 11 logements adaptés Personne à mobilité réduite (PMR)
- 1 résidence autonomie et des logements pour séniors au Clos Rabelais
- Expulsions : 173 assignations en référé 29 concours force public dont 10 mises à exécution en 2022



### Offre de service

- Service Logement social porté par le CCAS
- Service Communal d'Hygiène et Santé par la Ville
- Gestion des dossiers d'impayés de loyer au stade du commandement de payer pour le public CCAS



---

## BOULBON

- 803 logements en 2019 dont 661 résidences principales (82,3 % des logements).
- On constate une hausse des résidences principales entre 2013 et 2019 (+ 4,6 %) et des logements vacants (+ 13,56 %), et une baisse des résidences secondaires (- 7,9 %).



---

## LES SAINTES MARIES DE LA MER

- 3 091 logements en 2019 dont 1 121 résidences principales (seulement 36,3 % des logements).
- On constate une diminution des résidences principales entre 2013 et 2019 (- 12,7 %), une forte baisse des logements vacants (- 60,36 %), et une forte hausse des résidences secondaires (+ 51,8 %)
- 33 LLS au 01.01.2022 soit 2%
- Absence de logement PMR
- 1 résidence autonomie
- Expulsions : 1 assignation en référé - 1 CPF en 2022



# LE LOGEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

## ***SAINT MARTIN DE CRAU***

- 6 462 logements en 2019 dont 5 917 résidences principales (91,6 % des logements).
- On constate une hausse des résidences principales entre 2013 et 2019 (+ 10,7 %) ainsi qu'une hausse des logements vacants (+ 17,77 %) et une très forte augmentation des résidences secondaires (+101,4 %).
- 1 128 LLS au 01.01.2022 soit 18.46%
- 4 logements adaptés PMR
- Résidence services seniors : 111 logements
- Expulsions : 31 assignations-référé - 3 CPF dont 1 mise à exécution



### **Offre de service**

Pole logement porté par le CCAS scindé en 2 services distincts:

- PRL Point relais logement:
- Service prévention des impayés de loyer
- Gestion des dossiers d'indécence et insalubrité portée par les ST de la ville

## ***SAINT PIERRE DE MEZOARGUES***

- 127 logements en 2019 dont 97 résidences principales ( 76,4 %).
- On constate une diminution des résidences principales entre 2013 et 2019 ( - 4,8 %) et des logements vacants ( - 8,47 %) et une forte augmentation des résidences secondaires ( + 64,4 %)
- Absence de LLS
- Absence logements PMR
- Absence résidence seniors et autonomie
- Aucune assignation-référé et CPF

## ***TARASCON***

- 7 409 logements en 2019 dont 6 307 résidences principales ( 85,1 %).
- On constate une hausse des résidences principales entre 2013 et 2019 (+ 8,3 %), une baisse des logements vacants ( - 6,28 %) et une augmentation des résidences secondaires ( + 8,3 %).
- 1 494 LLS soit 17.07%
- 7 logements PMR
- 1 résidence autonomie 66 places
- 47 assignation-référé 5 CPF dont 2 mises à exécution

### **Offre de service**

Service logement social porté par le CCAS

Instruction SNE

Maison des projets ACCM : information sur les différents dispositifs liés à l'habitat

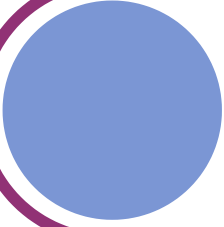
Commission de lutte contre l'habitat indigne portée par le Service Habitat de la ville

Expérimentation du permis de louer depuis 07.2022

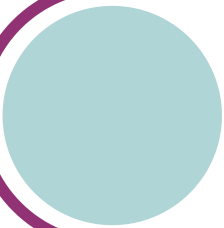
Commission de prévention des expulsions portée par le CCAS



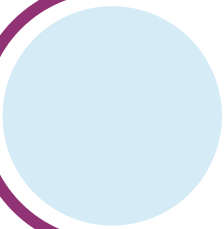
# LES CONSTATS POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT



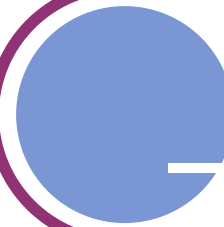
**Une demande de logements supérieure à l'offre  
Des besoins spécifiques : les séniors, les personnes en situation de handicap, les travailleurs saisonniers**



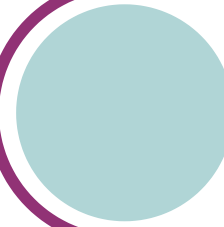
**Un taux de logements sociaux en hausse et proche des objectifs SRU**



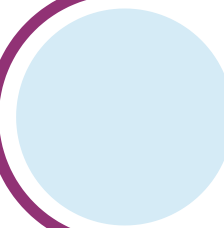
**Nécessité de lutter contre l'habitat non-décent, insalubre, et la précarité énergétique**



**Absence de CCAPEX communales sauf Tarascon**



**Des compétences partagées, besoin de travailler en partenariat**



**Offre d'hébergement en développement, mais inégalement répartie sur le territoire de l'ACCM, principalement centrée sur la Ville d'Arles.**

# LES SENIORS EN QUELQUES CHIFFRES

---

## ARLES

- 32% de PA de 60 ans et plus
- 2 456 personnes  $\geq$  75 ans vivant seules



---

### Offre de service

- 6 EHPAD - 535 places
- 48 places en Foyer Logement
- 2 accueils de jour pour PA - 12 places
- 3 Hébergement temporaire
- 8 Familles d'accueil
- 1 résidence Autonomie
- 1 Pole infos Séniors géré par le CCAS
- 9 SAAD agréés
- 2 SSIAD dont 1 géré par le CCAS
- 1 restaurant pour séniors géré par le CCAS
- 4 Clubs séniors



---

## BOULBON

- 34.19% de PA de 60 ans et plus
- 26 personnes  $\geq$  75 ans vivant seules



# LES SENIORS EN QUELQUES CHIFFRES

---

## ***SAINTE MARTIN DE CRAU***

- 30% de PA de 60 ans et plus
- 646 personnes ≥ 75 ans vivant seules



---

### **offre de service**

- 1 EHPAD - 84 places
- 4 Familles d'accueil
- 1 résidence Séniors - 111 logements en cours
- 1 résidence Mas de Grille : 20 maisons séniors gérées par le CCAS dont 3 PMR
- 1 Pole infos séniors Alp'ages
- 1 SAAD géré par le CCAS
- 1 restaurant séniors géré par le CCAS
- 1 service de transport séniors géré par le CCAS
- 2 clubs séniors
- Aide au chauffage PA-PH sous condition de ressources



---

## ***LES SAINTES MARIES DE LA MER***

- 23.80% de PA de 60 ans et plus
- 537 personnes ≥ 75 ans vivant seules

---

### **offre de service**

- 0 EHPAD
- 45 places en Foyer Logement
- 0 accueil de jour pour PA - 12 places
- 0 Hébergement temporaire
- ? Familles d'accueil
- ? SAAD géré par le CCAS
- 1 restaurant séniors



# LES SENIORS EN QUELQUES CHIFFRES

## SAINT PIERRE DE MEZOARGUES

- 30.42% de PA de 60 ans et plus
- 9 personnes ≥ 75 ans vivant seules

## TARASCON

- 23.80% de PA de 60 ans et plus
- 537 personnes ≥ 75 ans vivant seules

### Offre de service

- 1 EHPAD - 99 places
- 1 résidence autonomie - 66 places
- 1 accueil de jour pour PA - 6 places
- 6 Hébergements temporaires
- 1 Famille d'accueil
- 1 Pole infos séniors Alp'ages
- 2 SAAD
- 3 SSIAD
- 2 clubs séniors



## ACCM

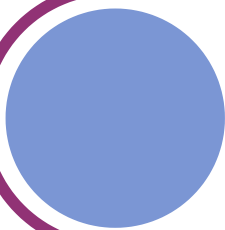
- 30.60 % de PA de 60 ans et plus (de 23,8 % à Tarascon et aux Saintes Maries, à 34,2 % à Boulbon)
- 3 492 personnes ≥ 75 ans vivant seules

### Offre médicale

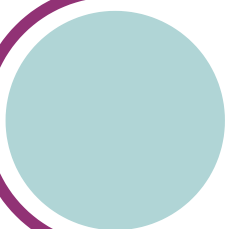
	Camargue-Montagnette	
1 - Médecins généralistes libéraux (pour 100 000 habitants)	83,7 ▼	102,3
2 - Médecins spécialistes libéraux (pour 100 000 habitants)	90,8 ▼	120,5
3 - Pédiatres libéraux (pour 100 000 habitants)	19,7 ▼	31,4
4 - Gynécologues-obstétriciens libéraux (pour 100 000 habitants)	18,1 ▼	36,3
5 - Psychiatres libéraux (pour 100 000 habitants)	8,4 ▼	13,8
6 - Ophtalmologues libéraux (pour 100 000 habitants)	13,1 ▲	9,0
7 - Chirurgiens-dentistes libéraux (pour 100 000 habitants)	38,2 ▼	70,4
8 - Infirmiers libéraux (pour 100 000 habitants)	236,6 ▼	258,5
9 - Masseurs-kinésithérapeutes libéraux (pour 100 000 habitants)	99,2 ▼	157,7
10 - Pharmacies de ville (pour 100 000 habitants)	50,2 ▲	47,6

Source : DRSM Paca-Corse - 2021

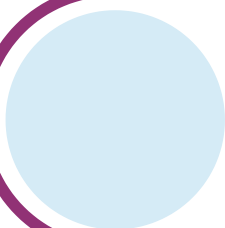
# LES CONSTATS POUR LES SENIORS



**Vieillesse de la population avec 30.60% de personnes de 60 ans et plus sur le territoire ACCM**



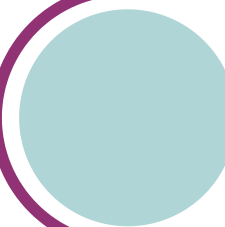
**Une couverture de professionnels de santé disparate et en deca de la moyenne départementale exceptée pour les ophtalmologues et pharmacie de ville**



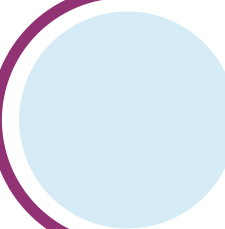
**Un parc de logement ancien et non adapté au vieillissement de la population**



**Besoin d'accompagnement des aidants**



**Besoin croissant de moyens pour le maintien à domicile notamment dans les zones rurales**



**Problématique d'isolement**

# ANALYSE

FORCES	FAIBLESSES
<p><b>Richesse du tissu associatif</b></p> <p><b>Diversité du cadre de vie (climat, ruralité et périurbain)</b></p> <p><b>Richesse environnementale</b></p> <p><b>Richesse culturelle</b></p> <p><b>Qualité de vie</b></p> <p><b>Proximité avec les élus</b></p> <p><b>Réseau d'acteurs dynamique</b></p> <p><b>Positionnement géographique stratégique</b></p>	<p><b>Poches de précarité</b></p> <p><b>Territoire très étendu générant des couts structurels et des problèmes de mobilité</b></p> <p><b>Vieillessement de la population</b></p> <p><b>Problème d'incivilité, d'insécurité</b></p> <p><b>Taux d'activité des femmes peu élevé</b></p> <p><b>Niveau de qualification bas pour les jeunes</b></p> <p><b>Difficultés d'accès au logement</b></p> <p><b>Fracture numérique</b></p>
BESOINS	PRECONISATIONS
<p><b>Meilleure lisibilité de l'offre de services et des acteurs</b></p> <p><b>Accompagner les publics vulnérables</b></p> <p><b>Accompagnement à la parentalité, à la scolarité</b></p> <p><b>Formation et insertion professionnelle des jeunes</b></p> <p><b>Participation des habitants</b></p> <p><b>Développer et adapter l'offre de logement</b></p> <p><b>Renforcer les moyens humains et financiers</b></p> <p><b>Création d'emplois</b></p>	<p><b>Optimiser la communication</b></p> <p><b>Co-construire un projet de territoire avec les habitants</b></p> <p><b>Renforcer l'offre inclusive</b></p> <p><b>Adapter et innover l'offre aux spécificités du territoire</b></p> <p><b>Valoriser les initiatives citoyennes</b></p> <p><b>Favoriser l'autonomisation des jeunes</b></p>

# LES ENJEUX

## FAIRE TERRITOIRE

OPTIMISATION  
DE LA  
COMMUNICATION

FAIRE ENSEMBLE

CRÉER DES TEMPS  
COMMUNS

COCONSTRUIRE

ACCOMPAGNER  
LES PROJETS ET LES  
PORTEURS DE  
PROJETS

ELABORER  
UN PROJET DE  
TERRITOIRE

## S'ADAPTER AUX BESOINS DES HABITANTS

INCLUSION

AGIR  
EFFICACEMENT  
POUR LES  
HABITANTS

INNOVATION  
SOCIALE

PRENDRE EN  
COMPTE LES  
SITUATIONS  
DE HANDICAP

FAVORISER  
L'INCLUSION  
SOCIALE

ADAPTER  
L'OFFRE AUX  
BESOINS

CONSTRUIRE  
AVEC

EXPÉRIMENTER

VALORISER LA  
PARTICIPATION

## FAIRE SOCIÉTÉ

MIXITE SOCIALE

POUVOIR D'AGIR

ACCOMPAGNER ET  
VALORISER LES  
COMPÉTENCES  
DE CHACUN

DÉCONSTRUIRE LES  
REPRÉSENTATIONS/MIXITÉ

VALORISER LES INITIATIVES  
CITOYENNES

FAVORISER  
L'AUTONOMISATION  
DES JEUNES



## ANNEXE 4 PLAN D'ACTIONS

### CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ARLES CRAU CAMARGUE MON

#### FICHES ACTIONS

N° fiche Action	Intitulé	Thématique	Pilote (signataire)
Fiche action 1	Journée des acteurs	Transversale	CDC Global
Fiche action 2	Se former pour le territoire	Transversale	CDC Global
Fiche action 3	Réseaux thématiques	Transversale	CDC Global+CAF
Fiche action 4	Centralisation des données du territoire	Transversale	CDC Global
Fiche action 5	Renforcer l'offre Parentalité	Parentalité	CDC Global
Fiche action 6	Soutien aux porteurs de projets	Transversale	CDC Global+CAF
Fiche action 7	Renforcer les PEDT et plan mercredi	Enfance- Jeunesse	CDC Arles+Tarascon
Fiche action 8	Pole appui ressources inclusion	Petite enfance- Enfance- Jeunesse Handicap	CDC Arles
Fiche action 9	Groupe de travail Handicap Adulte	Handicap	CDC Arles+SMC
Fiche action 10	Langage et parentalité	Petite enfance	CDC Tarascon
Fiche action 11	Optimisation de l'offre de l'Accueil Collectif des mineurs	Petite Enfance- Enfance	CDC Arles+SMC
Fiche action 12	Création-extension de l'EAJE Poule Rousse	Petite enfance	CDC Arles
Fiche action 13	Coordination des acteurs de l'accompagnement numérique	accès aux droits	CDC Arles
Fiche action 14	Permis de louer	logement	ACCM
Fiche action 15	Structuration des Equipements de la Vie Sociale	AVS	CDC Arles
Fiche action 16	Animation de la convention cadre des Centre Sociaux	AVS	CDC SMC
Fiche action 17	De l'apparition au traitement de la dette locative	Logement	CDC Tarascon
Fiche action 18	Lever les freins à l'emploi via le RPE	Petite enfance- Enfance	CDC Arles
Fiche action 19	Attractivité des métiers	Transversale	CDC Global
Fiche action 20	Participation des habitants	AVS	CDC Arles

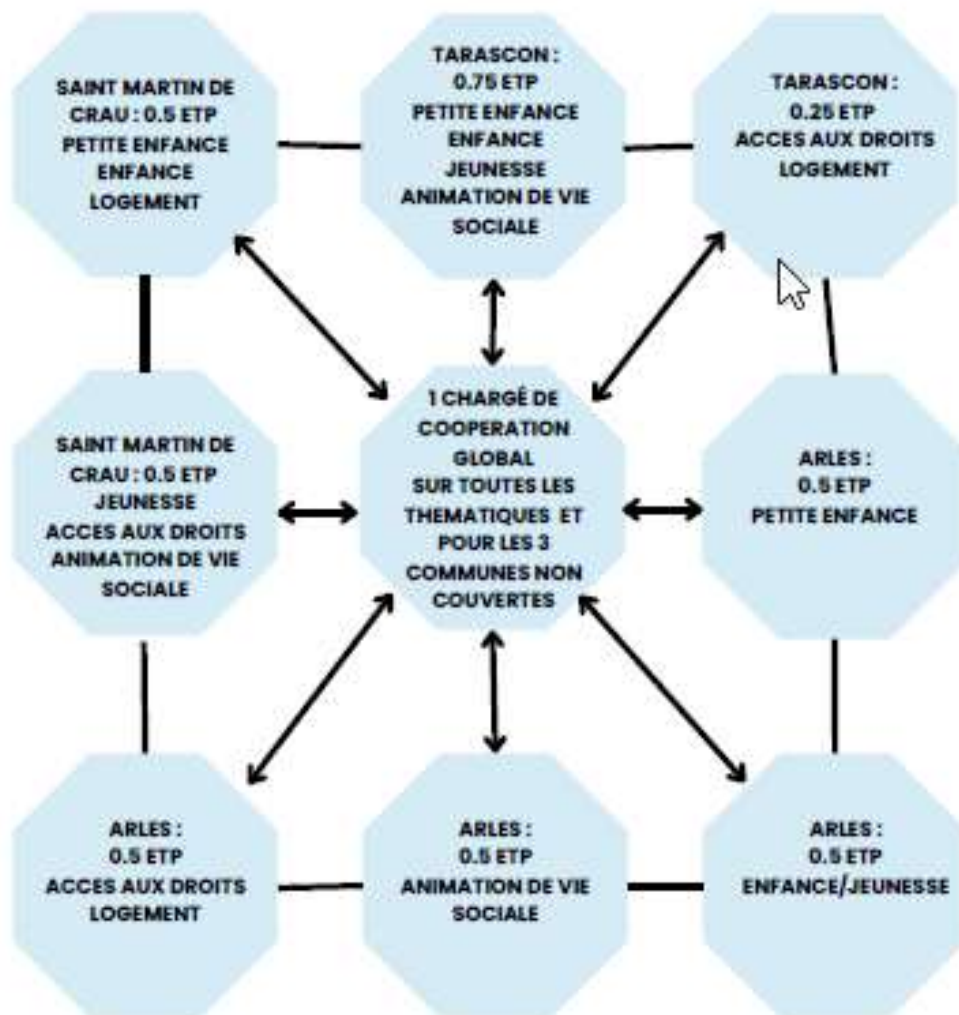
<b>Fiche action 21</b>	Groupe de travail réussite éducative	Petite enfance- enfance- Jeunesse	CDC Arles+Tarascon
<b>Fiche action 22</b>	Actions intergénérationnelles	Transervale	CDC Global
<b>Fiche action 23</b>	Fais ta fiche action	AVS	CAF
<b>Fiche action 24</b>	Agir pour la jeunesse	AVS	CDC Arles

**TAGNETTE**

Année de mise en œuvre				
2023	2024	2025	2026	2027
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
	X	X	X	X
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
X	X	X	X	X
			X	X
x	x	x	x	x
x	x	x	x	x
x	X	X	X	X
X		X	X	
	X	X	X	X
X	X	X	X	X
	X	X	X	X
	X	X	X	X

	x	x	x	x
x	x	x	x	x
	x	x	x	
x	x	x	x	x

## ANNEXE 6 - SCHEMA DE COOPERATION - PILOTAGE DE LA CTG



**ANNEXE 2 - LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE**

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE</b>	
<b>COMMUNE D'ARLES</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	
<b>MAC LA POULE ROUSSE</b>	RUE DE VERCELLI 13200 ARLES
<b>MAC LA SOURIS VERTE</b>	2 RUE MARIUS ALLARD 13200 ARLES
<b>MAC LOU PITCHOUNET</b>	15 RUE DOCTEUR FANTON 13200 ARLES
<b>MAC PIGEON VOLE</b>	12 RUE BERTRAN-BOYSSET 13200 ARLES
<b>MAC GRIBOUILLE</b>	10 RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER 13200 ARLES
<b>MAC L'HIRONDELLE</b>	11 RUE PARMENTIER 13200 ARLES
<b>MAF L'HIRONDELLE</b>	11 RUE PARMENTIER 13200 ARLES
<b>LAEP</b>	
<b>LAEP BOUT DE LUNE</b>	CENTRE SOCIAL MAS-CLAIRANNE 2 RUE MARIUS-ALLARD 13200 ARLES
<b>LAEP LES MINOTS</b>	RUE DE VERCELLI 13200 ARLES
<b>LAEP L'OASIS</b>	10 RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER 13200 ARLES
<b>LAEP LE CLUB DE L'ETE 1ER AGE</b>	11 RUE PARMENTIER 13200 ARLES
<b>ALSH</b>	
<b>ESC Commune d'Arles</b>	Commune d'Arles ( multisite)
<b>PSC Commune d'Arles</b>	Commune d'Arles ( multisite)
<b>ESC Commune d'Arles (centre de FONTVIEILLE)</b>	RUE MICHELET 13990 FONTVIEILLE
<b>ESC RGCS D'ARLES</b>	EPACSA ( multisite)

<b>LUDOTHEQUE</b>	
<b>LUDOTHEQUE MARTINGALE</b>	ÉCOLE BRASSENS/CAMUS 6 RUE VINCENT SCOTTO 13200 ARLES
<b>RPE</b>	
<b>RPE PETITS A PETON</b>	CCAS 11 RUE PARMENTIER 13200 ARLES

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE</b>	
<b>COMMUNE DES SAINTES MARIES DE LA MER</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	
<b>MAC PAPOTI</b>	RUE ROGER DELAGNES 13460 SAINTES MARIES DE LA MER
<b>ALSH</b>	
<b>13-ESC-IFAC-LES STES MARIES DE LA MER</b>	15 RUE ROGER DELAGNES 13460 SAINTES MARIES DE LA MER
<b>13-PSC MERC-IFAC-LES STES MARIES DE LA MER</b>	15 RUE ROGER DELAGNES 13460 SAINTES MARIES DE LA MER
<b>ADOS 11-17 ans Les Stes Maries</b>	11 AV VAN GOGH 13460 SAINTES MARIES DE LA MER

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE</b>	
<b>COMMUNE SAINT MARTIN DE CRAU</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	
<b>MAC Les Lutins</b>	34 AVENUE DE LA PASTORALE 13310 SAINT MARTIN DE CRAU
<b>MAC Les Petits Pas</b>	23 RUE DU SOLEIL 13310 SAINT MARTIN DE CRAU
<b>LAEP</b>	
<b>LAEP KANGOUROU</b>	SALLE DE LA CHAPELETTE RUE DE L'EAU VIVE 13310 SAINT MARTIN DE CRAU



<b>ALSH</b>	
<b>MERC ST MARTIN DE CRAU</b>	CENTRE DE LOISIRS RD 453 13310 SAINT MARTIN DE CRAU
<b>ESC ST MARTIN DE CRAU</b>	CENTRE DE LOISIRS RD 453 13310 SAINT MARTIN DE CRAU
<b>ADO AJ SAINT MARTIN DE CRAU</b>	3 AVENUE DES ALPILLES 13310 SAINT MARTIN DE CRAU
<b>RPE</b>	
<b>RPE PETITS A PETON</b>	CCAS 11 RUE PARMENTIER 13200 ARLES

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE</b>	
<b>COMMUNE TARASCON</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	
<b>MAC IL ETAIT UNE FOIS</b>	24 BD GAMBETTA 13150 TARASCON
<b>MAF IL ETAIT UNE FOIS</b>	24 BD GAMBETTA 13150 TARASCON
<b>ALSH</b>	
<b>ESC COMMUNE DE TARASCON</b>	BD ALPHONSE DAUDET 13150 TARASCON
<b>PSC MERC COMMUNE DE TARASCON</b>	BD ALPHONSE DAUDET 13150 TARASCON
<b>ADO COMMUNE DE TARASCON</b>	BD ALPHONSE DAUDET 13150 TARASCON
<b>MERC DI NISTOUN TARASCON</b>	JEAN MASSET RUE FABRE D'EGLANTINE 13150 TARASCON
<b>ESC DI NISTOUN TARASCON</b>	JEAN MASSET RUE FABRE D'EGLANTINE 13150 TARASCON
<b>RPE</b>	
<b>RPE PETITS A PETON</b>	CCAS 11 RUE PARMENTIER 13200 ARLES

## ANNEXE 4 – INSTANCES DE GOUVERNANCE DE LA CTG



### Comité de pilotage

- Les Maires des communes associées et/ou leurs représentants
- Les Directeurs Généraux des Services et/ou leurs représentants
- Le Directeur Général de la CAF et/ou ses représentants
- Le Directeur Général de la MSA et/ou ses représentants



- Veiller à sa mise en œuvre progressive et à son actualisation régulière
- Suivre l'avancée du contrat et valider les ajustements éventuels  
Valider le bilan de l'année précédente et les perspectives/priorités de l'année suivante
- S'assurer du suivi de la démarche évaluative tout au long du déroulement
- Veiller à la bonne articulation entre la CTG et les autres politiques et dispositifs mis en œuvre sur le territoire et au niveau départemental
- Se réunit 1 à 2 fois par an

### Comité technique

- Les Directeurs Généraux des Services et /ou ses représentants
- La Direction ASS MSA et/ou son représentant
- Le responsable de secteur CAF et/ou son représentant
- La chargée de mission CAF
- La coordonnatrice départementale CTG CAF
- Les chargés de coopération CTG



- Veiller à la bonne articulation entre les orientations stratégiques et actions mises en œuvre;
- Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions
- Suivre collectivement la réalisation des différentes actions mises en œuvre et juger de l'atteinte des objectifs opérationnels de ces actions
- Valider les éléments à présenter au Comité de Pilotage, pour information ou décision
- Contribuer à la démarche évaluative : organisation de l'évaluation et valorisation des résultats auprès du Comité de Pilotage. Se réunit 1 à 2 fois par an

### Groupe projet et suivi

- Les chargés de coopération CTG et/ou référent désigné par commune
- La chargée de mission CAF
- Elus ou autres professionnels désignés par la MSA et les communes associées



- Assurer le pilotage, l'animation et la communication de la CTG
- Participer à la coordination entre les acteurs
- Animer les dynamiques territoriales et/ou partenariales en appui et en ingénierie
- Organiser les réunions du Comité de Pilotage et du Comité Technique, notamment en préparant les supports nécessaires
- Piloter la mise en œuvre des orientations et objectifs opérationnels
- Piloter la définition des indicateurs, et proposer des outils d'évaluation
- Réaliser le rapport d'activités annuel